



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation :

6 décembre 2024

Date de publication :

7 mars 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON présente jusqu'à la question n° 73, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES présent jusqu'à la question n° 73, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE présent jusqu'à la question n° 73, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD présente jusqu'à la question n° 59

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent

DUPLOMB, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER présente à partir de la n° 32, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

Monsieur CHAPUIS : Mesdames, Messieurs, une nouvelle délibération vous est proposée pour la commune de Vorey avec une entrée au capital de la SPL. Est-ce que cela pose un problème que l'on ajoute ce rapport ? Une deuxième délibération s'ajoute : un accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Cette délibération a été modifiée et distribuée sur table. Il n'y a pas de remarques particulières ?

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur CHAPUIS : La secrétaire de séance est Sandra LOMBARDY. Elle indiquera les déportations des élus pour certains rapports.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 2 : l'adoption du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 3 : le compte rendu des décisions prises par le président. Est-ce qu'il y a des questions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 4 : l'installation de nouveaux conseillers communautaires. Le conseil municipal de Chaspuzac, dans sa séance du 25 novembre 2024, les élus ont procédé à l'élection du nouveau maire, Monsieur Patrice CHAMAYOU, conformément à l'article L5211-7 du Code général des collectivités. Il vous est proposé d'installer Monsieur Patrice CHAMAYOU aux fonctions de conseiller communautaire et de l'associer dans les commissions communautaires suivantes : la commission finance et administration générale, et la commission développement

économique. Par ailleurs, à la suite de la démission de Monsieur Laurent WAUQUIEZ et de Monsieur Jérôme EYNARD, il vous est également proposé d'installer Monsieur Stéphane CLABAUX aux fonctions de conseiller communautaire et de l'associer dans les commissions suivantes : la commission finance et administration générale, et la commission tourisme, culturel, événementiel et sport. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces deux adoptions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 SYMPTTOM : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 5.

Monsieur GIMBERT : À la suite de la dissolution des monts du Forez et d'Emblavez-Meygal, nous devons désigner 3 titulaires et 3 suppléants, ainsi que 2 titulaires pour remplacer Monsieur Michel JOUBERT et Monsieur Laurent BERNARD. Je vous propose comme titulaires : Monsieur Jean-Paul NICOLAS de Chadrac, Monsieur Philippe JOUJON de Vals-Près-le-Puy, Monsieur Jean-Luc BORIE de Saint-Victor-sur-Arlanc, Monsieur Gilles KACZMAREK de Saint-Vincent, Monsieur Didier DANTONY de Saint-Pierre-du-Champ. Je vous propose comme titulaires : Madame Isabelle VERDUN de Saint-Hostien, Monsieur Sébastien MASSON du Pertuis, Madame Brigitte BENAT du Puy-en-Velay, Monsieur Jean-François EXBRAYAT du Puy-en-Velay.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 6 : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Monsieur GIMBERT : Chaque année, nous sommes tenus de vous présenter le rapport annuel de l'année précédente, donc de l'ancienne Agglomération des 28 communes du Puy-en-Velay. J'ai fait une synthèse de ce rapport. La commune d'Agglomération a pris en charge, en 2023, 30 475 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit à peu près la même quantité que l'année 2022. La quantité d'ordures ménagères a diminué de plus de 6 % avec une performance de 178 kilos par habitant et par an. La quantité de collecte sélective reste stable : nous sommes à plus de 1 % avec 2 700 tonnes, soit 46 kilos par habitant et par an. Concernant le volet prévention des déchets, les deux ambassadeurs du tri ont sensibilisé plus de 400 usagers, vendu 180 composteurs et prêté 77 000 gobelets. Du 2 au 30 novembre 2023, la commune d'Agglomération a lancé une enquête auprès des usagers afin de connaître leurs pratiques en termes de gestion des biodéchets : le taux d'équipement est estimé à 33 %. Dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} octobre 2022, le travail de sensibilisation s'est poursuivi en 2023 avec près de 4 700 stickers apposés sur les bacs. Il est constaté, à l'instar du niveau national, une recrudescence de l'incivisme et de nombreux dépôts au sol, principalement des cartons et des encombrants ainsi que des ordures ménagères en sac sur les points de regroupement et les colonnes enterrées. Le 1^{er} juin 2022, les compétences de traitement des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective ont été transférées à la SYMPTTOM de Monistrol regroupant 149 communes. La fréquentation des déchetteries augmente sensiblement : plus 4,72 % entre 2022 et 2023 avec près de 149 000 entrées réparties sur les 4 déchetteries. Les déchets verts représentent 27 % des apports, 20 % pour les gravats, et 15 % pour les encombrants. En 2023, les dépenses globales de gestion des déchets se sont élevées à 8 243 676 € avec des variations impactant les charges techniques et notamment les charges de transport. Le service est majoritairement financé par la taxe d'ordure ménagère pour un montant de 7 650 193 €. Les recettes 2023 s'élèvent à un montant de 1 130 000 € et se partagent en sous-catégories : soutien versé par les éco-organismes, recettes

industrielles et ventes de produits.

Le rapport complet est en pièce jointe. Avez-vous des remarques ou des questions à ce sujet ?

Monsieur CHAPUIS : Pas de remarques ?

Monsieur JOHANNY : Bonsoir Monsieur le Maire et Président de l'Agglomération. Une remarque par rapport à l'extension des consignes de tri : a-t-on un retour de l'impact produit par les bennes jaunes ? Et où en est-on de la modification de ce passage sur ces bennes ? Beaucoup de nos concitoyens nous font remarquer qu'une bascule se fait entre le volume OMR et le volume de tri.

Monsieur GIMBERT : Concernant l'extension des consignes de tri, on note une progression de 1 %. Cela n'est pas significatif, mais 1 % sur 3 000 tonnes, cela représente tout de même 30 tonnes supplémentaires, sachant que la densité d'un plastique est très faible. Aujourd'hui, on observe un volume supplémentaire dans les bacs. Au niveau des OMR, nous persistons pour les baisser. Pour la gestion des biodéchets, ce n'est que le début, mais on constate que la présence de composteurs individuels fait baisser les OMR. Nous sommes tenus de passer la collecte toutes les semaines : installer un rythme tous les 15 jours pourrait être compliqué. En effet, laisser des couches de bébés dans un container longtemps dégage des odeurs, notamment durant l'été. Le changement de rythme n'est pas d'actualité.

Monsieur JOHANNY : Je me permets de préciser sur la partie poubelle jaune : mon questionnement concerne davantage la qualité du tri. La crainte est d'avoir des déchets souillés par la présence de déchets non conformes à la poubelle jaune. Avez-vous un regard sur ce point ?

Monsieur GIMBERT : Nous avons beaucoup de refus de tri : certaines personnes mettent tout et n'importe quoi dans les bacs jaunes, comme du métal, du placo. On note des incivilités dans certains quartiers. Nos ambassadeurs du tri passent dans les quartiers sensibles en faisant du porte-à-porte pour informer les administrés. Un gros travail est encore à accomplir.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 DISSOLUTION DU SICTOM EMBLAVEZ-MEYGAL : CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE SICTOM ENTRE MONTS ET VALLÉES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 7 : la dissolution du SICTOM Emblavez-Meygal.

Monsieur GIMBERT : Je vous propose de passer deux délibérations, les numéros 7 et 8. Pour donner suite à la dissolution du SICTOM Emblavez-Meygal, nous devons signer une convention de coopération avec le SICTOM entre Monts et Vallées et une convention avec la communauté de communes des Sucs pour l'année 2025. La collecte sur l'ancien site Emblavez-Meygal va continuer le temps que ces deux communautés de communes se structurent au niveau des bâtiments et des véhicules. La convention précise les charges financières qui seront incubées. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions à ce sujet ?

Monsieur CHAPUIS : Pas de remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 DISSOLUTION DU SICTOM EMBLAVEZ-MEYGAL : CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SUCS POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote le rapport numéro 8 : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 CONVENTION D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MÉZENC-LOIRE-MEYGAL

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 9.

Monsieur GIMBERT : Les rapports numéro 9 et 10 concernent une convention d'accès à la déchetterie de Retournac gérée par le SYMPTTOM par les usagers de la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et une convention d'accès à la déchetterie de Laprade de la communauté de communes du Mezenc-Loire-Meygal. Le but est de faire une convention avec les communes voisines pour qu'elles accèdent aux déchetteries qu'elles utilisaient auparavant. L'utilisation des déchetteries sera permise par une convention et des charges débitées ultérieurement.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ces deux conventions ? Pas de remarques ? Je soumetts au vote le rapport numéro 9 : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 CONVENTION ACCÈS DÉCHÈTERIE DE RETOURNAC GÉRÉE PAR LE SYMPTTOM PAR LES USAGERS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote le rapport numéro 10 : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 11.

Monsieur GIMBERT : La convention de coopération entre la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Les communes de Monistrol-d'Allier et de Saint-Préjet-d'Allier appartiennent au secteur du Puy-en-Velay et sont collectées par la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Ainsi, comme chaque année, nous devons signer une convention. Sur le secteur des monts du Forez, 8 communes sont collectées par l'Agglomération du Puy-en-Velay, nous devons facturer ces communes dans la convention. C'est un échange de bons procédés réalisé chaque année.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Monsieur DEPALLE : J'ai des remarques sur la qualité des services de collecte réalisée par la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Le taux de taxe est très élevé à Saint-Préjet-d'Allier par rapport aux autres communes de l'Agglomération. Le service ne suit pas, la population se

plaint de plus en plus. Il n'y a pas de redevance spéciale pour les gîtes et les campings, ils payent autant que les particuliers. C'est difficilement compréhensible pour ces professionnels. Il serait important de revoir comment cela est calculé.

Monsieur GIMBERT : Au niveau de la mairie de Monistrol-d'Allier ?

Monsieur DEPALLE : Monistrol-d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier ont les mêmes problèmes.

Monsieur GIMBERT : Nous contacterons le service des rives du Haut-Allier afin d'améliorer la situation. Merci pour l'information.

Monsieur CHAPUIS : Nous verrons ce point avec Monsieur Gérard BEAUD, président de la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Le sujet est la taxe des ordures ménagères, c'est noté. Merci pour la question. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA GESTION DES DÉCHETS 2025 ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LE SYMPTTOM

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 12.

Monsieur GIMBERT : Une convention de coopération entre l'Agglomération et le SYMPTTOM 2025. Comme l'année dernière, nous devons délibérer sur cette convention de coopération entre les deux communautés. Le SYMPTTOM entretient les centres d'enfouissement technique de Rosières et d'Allègre : l'accès doit être libre pour les agents. Ils utilisent également le transfert de quai à Craponne-sur-Arzon pour les ordures ménagères. Cette convention doit être renouvelée chaque année. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Monsieur CHAPUIS : Pas de remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 TARIFICATION DU PONT À BASCULE DE CRAPONNE-SUR-ARZON 2025

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 13 : la tarification du pont à bascule de Craponne-sur-Arzon.

Monsieur GIMBERT : À Craponne-sur-Arzon, un pont à bascule est utilisé par les bennes d'ordures ménagères, mais également par les agriculteurs, les entreprises et d'autres professionnels. Depuis 2008, la facturation était fixée à 3 € la pesée et 6 € la double pesée, et n'avait jamais évolué. Nous demandons une révision des tarifs à appliquer aux usagers : 4,50 € la pesée et 8 € la double pesée, ainsi que le maintien de 20 € TTC pour un badge perdu ou non rendu. Ces tarifs permettraient de payer les frais de fonctionnement à savoir une recette de 2 000 € par an.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ

D'AGGLOMÉRATION (RTCA) : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 14.

Monsieur BRINGER : Les derniers changements au niveau de l'Agglomération nous mènent à désigner et remplacer deux personnes au sein du conseil d'exploitation de la RTCA. Je vous propose : Madame Karine REYNAUD en remplacement de Monsieur Laurent BERNARD, et Monsieur Jean-François EXBRAYAT en remplacement de Monsieur Michel CHAPUIS.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 MOBILITÉ EN VELAY - COMITÉ DES PARTENAIRES : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 15.

Monsieur BRINGER : Nous devons également désigner deux personnes au comité des partenaires, par rapport à la fonction, pour remplacer Monsieur Michel JOUBERT et Monsieur Laurent WAUQUIEZ. Je vous propose : Monsieur Michel CHAPUIS et Monsieur Michel BEGON.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 CONSIGNES VÉLO EN VELAY : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION (CGAU)

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 16 : consignes à vélo.

Monsieur BRINGER : Ce rapport concerne la modification des conditions générales d'accès et d'utilisation des consignes à vélo : l'ouverture à plus d'utilisateurs. Par exemple, l'utilisation par des personnes extérieures de la consigne à vélo du parking de Dunant.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 VÉLO EN VELAY : TARIFICATION 2025

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 17.

Monsieur BRINGER : Pour la tarification, nous vous proposons une augmentation, puisque, depuis la mise en place de ce service, aucune augmentation n'avait été faite. Les charges financières, notamment sur la partie entretien et matériel de vélo, nous mènent à revoir les tarifs à la hausse. On passerait d'un service à la semaine de 10 € à 11,50 € HT, les tarifs au mois et au trimestre sont consultables en annexe. Ce sont des tarifs raisonnables pour l'utilisation.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur cette tarification ?

Monsieur JOHANNY : On note une augmentation de 30 % au trimestre et d'autres augmentations vont

au-delà de 30 %. Pour moi, c'est une augmentation dissuasive à l'utilisation de ces vélos. J'aimerais une explication plus claire, car passer d'une location à 100 € à 130 € par trimestre montre très clairement une volonté de diminuer ce service. C'est difficile de l'analyser autrement.

Monsieur BRINGER : C'est votre interprétation. Je peux vous assurer que, depuis le début de ce service, à savoir 2017-2018, nous avons eu une forte augmentation des frais de matériel. C'est pour cela que l'on propose aujourd'hui cette augmentation de la tarification : on aurait pu mettre un pourcentage par année pour éviter cette forte augmentation au trimestre. L'augmentation de la tarification à la semaine et au mois est nettement moindre. Nous sommes dans un champ concurrentiel permettant à tous d'utiliser ces vélos.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Madame Celline GACON et Monsieur Laurent JOHANNY. Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 79
Contre : 2
Celline GACON, Laurent JOHANNY

**N° 18 AIRE DE CAMPING-CARS DU PUY-EN-VELAY SITUÉE SUR LE PÔLE INTERMODAL :
TARIFICATION**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 18.

Monsieur BRINGER : Il vous est proposé d'appliquer une nouvelle tarification sur l'aire de camping-cars : elle passerait de 14,20 € la journée à 14,50 €. La tranche de 5 heures resterait à 6 €.

Madame GACON : Je souhaite intervenir par rapport à la délibération précédente : on se rend compte que l'on fait une augmentation minime pour personnes extérieures au Puy-en-Velay. L'augmentation de la tarification des vélos renvoie un signe peu encourageant pour les mobilités douces.

Monsieur BRINGER : Je ne suis pas d'accord avec vous. Des tarifs de 12 € par semaine et de 40 € par mois sont tout à fait encourageants et les personnes peuvent utiliser ce service. Par rapport à l'utilisation, c'est une augmentation raisonnable.

Monsieur CHAPUIS : Revenons sur le rapport numéro 18 : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 19 DÉPLACEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS
SCOLAIRES OU EXTRA-SCOLAIRES : RÉDUCTION DU NOMBRE DE DÉPLACEMENTS**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 19.

Monsieur BRINGER : L'année précédente, nous avons augmenté les déplacements sur le réseau hors urbain : nous étions passés à 4 ou 6 déplacements en fonction des classes. Par souci d'économie, nous maintenons les déplacements sur le réseau urbain, en revanche, nous proposons 3 déplacements pour les écoles de 1 à 5 classes et 5 déplacements pour les écoles de 6 classes et plus sur le réseau hors urbain. Nous tiendrons nos engagements précédents jusqu'au 20 décembre 2024.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur BERAUD : Si j'ai bien compris, il y a un déplacement de moins pour les écoles autour du

Puy-en-Velay hors réseau urbain ? Je suis d'accord pour faire des économies, mais certaines peuvent être plus utiles que de réduire la capacité de déplacement des écoles autour du Puy-en-Velay. En effet, les 3 déplacements sont vite réalisés sur une année scolaire. C'est une économie mal placée, mal venue. Elle est peu conséquente, mais donne un très mauvais signe. J'avais presque levé le doigt pour la délibération précédente : est-ce que l'occupation d'une nuit avec les WC et l'électricité à 14,20 € permet de dégager du bénéfice ? Cela me semble très léger, d'autant plus que, parallèlement, nous allons supprimer un voyage pour les élèves en zone périurbaine.

Monsieur BRINGER : Nous avons mis en place, l'année dernière, deux déplacements, car il y avait beaucoup de manifestations avec le musée et le théâtre. Nous maintenons quand même un déplacement supplémentaire par rapport à l'année précédente. Vous pouvez regarder l'aspect positif. Je suis contraint au niveau des économies.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Celline GACON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Gilles OGER, Madame Marie-Pierre VINCENT. Des personnes qui s'abstiennent ? Monsieur Daniel BOYER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 71

Contre : 7

**Jean Yves BERAUD, Celline GACON, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Laurent JOHANNY,
Daniel JOUBERT, Gilles OGER, Marie-Pierre VINCENT**

Abstention : 3

Daniel BOYER, Cécile GALLIEN, Jean-François GISCLON

**N° 20 CONVENTION D'ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT DE RECETTES POUR LE COMPTE
DE TIERS - BILLETTIQUE OÛRA : AVENANT N°1**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 20.

Monsieur BRINGER : Chaque année, nous passons une convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers, billettique Oûra. Je vous demande de valider cette convention perpétuelle.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 21 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DU DOULON**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 21.

Monsieur GOBET : Bonsoir à tous. Cette délibération numéro 21 concerne la nomination de membres pour la commission géographique du Doulon. Saint-Didier-sur-Doulon est géré par le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois, la seule commune de notre agglomération. Nous avons le devoir de désigner deux titulaires : Monsieur Fabrice ROUVET et Monsieur Joël LOISEAU en tant que titulaires, Monsieur Lucien MONIER et Madame Marie-Paule POUZOL en tant que suppléants.

Monsieur CHAPUIS : Merci Roland. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 22 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DE MEMBRES DU
CONSEIL
D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 22.

Monsieur GOBET : Ce rapport concerne une mise à jour à la suite des élections qui ont eu lieu dans plusieurs communes. C'est la désignation de membres du conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissements. Voici la liste :

- Bains : Madame Marie-Françoise FAVIER (titulaire) et Monsieur André BAUGÉ (suppléant) ;
- Chaspuzac : Monsieur Edis JASKIC (titulaire) et Monsieur Patrice CHAMAYOU (suppléant) ;
- La Chaise-Dieu : Monsieur Gérard SPECEL (titulaire) et Monsieur Yannick LAVERROUX (suppléant) ;
- Monistrol-d'Allier : Monsieur Olivier DEPALLE (titulaire) et Monsieur Bernard PLOT (suppléant) ;
- Monlet : Monsieur Philippe RITTER (titulaire) et Madame Brigitte PERRIN (suppléante) ;
- Roche-en-Regnier : Monsieur David MATHIEU (titulaire) et Monsieur Éric DUNIS (suppléant) ;
- Saint-Germain-Laprade : Madame Sylvie BONNARDEL (titulaire) et Monsieur Marcel RIBES (suppléant), Monsieur Francis CARDOSO (titulaire) et Madame Patricia GIRE-JOUBERT (suppléante) ;
- Saint-Jean-de-Nay : Madame Dominique THOLLET (titulaire) et Yves MASSERAND (suppléant) ;
- Vals-Près-le-Puy : Monsieur Philippe JOUJON (titulaire) et Monsieur André DOUCE (suppléant), Monsieur Pascal GRANGEON (titulaire) et Madame Évelyne PULVERIC (suppléante).

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ces désignations ? Je soumets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2025

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 23.

Monsieur GOBET : Nous avons pu cette année lisser les tarifs de l'eau potable sur l'ensemble de la communauté d'Agglomération. L'abonnement est fixé à 50 € HT, le m³ est fixé à 1,40 € HT pour tous les abonnés. La part agricole reste inchangée, à savoir 0,70 € le m³ au-delà de 300 m³, à condition d'avoir un compteur séparé. Pour l'assainissement, pas de lissage prévu, il faudra attendre encore quelque temps en raison de problèmes financiers. Il n'y aura plus que deux abonnements : un abonnement, pour les anciennes communes du SAE et DEA (34 communes), à 40 € HT et 1,60 € le m³, et pour les communes restantes (38 communes, ex-SEAVR) l'abonnement sera à 69,47 € HT et 1,54 € le m³. Le lissage se fera en 2029 par le jeu des augmentations de tarif de la part proportionnelle et la diminution de l'abonnement, à savoir que les abonnements des 38 communes vont diminuer progressivement. Cette situation était nécessaire et cela permet de perdre un peu moins : si le lissage avait été appliqué dès l'année 2025, nous aurions perdu 1 200 000 €. Actuellement, nous ne perdons que 500 000 €, et les 700 000 € d'écart représentent la valeur de la station de Rosières. Nous avons une grande pression de la part des services de l'État sur les stations d'épuration : le lissage n'était pas envisageable. Nous ne pouvions pas prévoir les augmentations que nous avons subies (énergie, travaux). Quant aux taxes diverses, pour lesquelles nous servons de percepteur, nous les rendons bien sûr directement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Petite information complémentaire, la TVA sur l'eau potable est à 5,5 %, et la TVA sur l'assainissement est à 10 %. Est-ce que vous avez des questions ?

Madame GALLIEN : Nous comprenons que le service de l'eau coûte cher et qu'il faut limiter le déficit. Cependant, les communes de l'ex-SEAVR payent 69,47 € de part fixe en assainissement alors que les communes de l'ex-DEA payent 40 €, et ceci jusqu'en 2029. Cela signifie que les contribuables des communes de l'ex-SEAVR payent davantage au budget global de la DEA et permettent de limiter le budget. Ma question est la suivante : si ces contribuables payent la même somme jusqu'en 2029...

Monsieur GOBET : Non, j'ai précisé que les abonnements allaient se réduire au fur et à mesure du temps.

Madame GALLIEN : D'accord, je n'ai pas compris cela dans la délibération, j'ai l'impression que c'est jusqu'en 2029.

Monsieur GOBET : Non, les abonnements descendent chaque année.

Madame GALLIEN : D'accord, ma proposition était de dire : sur ces communes, ex-SEAVR, où se situent des stations d'épuration et un certain nombre de choses à faire, et, étant donné la contribution supérieure sur l'assainissement, la DEA peut investir davantage.

Monsieur GOBET : Je te rassure tout de suite, vu l'état dans lequel nous avons récupéré les infrastructures de la SEAVR, nous n'avons pas de mal à investir beaucoup plus sur ces communes que sur celles que l'on avait déjà en charge. Je crois que, malheureusement, vu l'état des réseaux que nous avons récupérés, nous avons un retard abominable et un gros déficit d'investissement. Nous avons pris le bébé avec ce qu'il avait comme charges. Oui, Dédé ?

Monsieur ROCHE : Je voudrais faire une simple remarque : quand ils viennent changer le compteur, il serait essentiel d'être averti en amont. Cela m'est arrivé personnellement, l'entreprise était chez moi, et je n'étais pas présent : il fallait mettre un réducteur de pression, à ma charge. L'entreprise s'est débrouillée, mais j'ai été mis devant le fait accompli. Heureusement que je souhaitais réellement un réducteur de pression.

Monsieur GOBET : Le réducteur de pression se met après compteur, et ce n'est plus la DEA qui gère cela.

Monsieur ROCHE : Oui, mais lorsque j'ai appelé le directeur de la DEA, il m'a signalé qu'un nouveau déplacement était nécessaire et à mes frais, ce n'est pas normal. Il faudra revoir cela.

Monsieur JOHANNY : Je souhaite d'abord remercier Monsieur GOBET pour la qualité du service sur ce rapport. Je tiens à rappeler que chaque année la même remarque est faite concernant la tarification, il faut aller vers une tarification incitative : pour moins consommer et discerner les utilisations. Les consommations de la vie quotidienne (boire, se laver, etc.) devraient s'établir sur des tarifs qui ne seraient pas les mêmes pour des volumes plus importants, et qui servent plutôt à des activités de loisirs. Cela est déjà mis en place dans certaines collectivités. Je reconnais le travail en cours sur le lissage, mais, pour l'avenir, il faudrait penser à cette optique.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION RELATIVE AU BRANCHEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE DE LATOUR, COMMUNE DE COUBON

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 24.

Monsieur GOBET : Ce rapport concerne une convention avec la commune de Coubon pour la maison d'assemblée où une pompe de relevage permet d'évacuer les eaux usées. Il est convenu que la commune paye les abonnements pour l'électricité, et la communauté d'Agglomération rembourse

puisqu'elle est la seule utilisatrice. Si d'autres utilisateurs venaient à se greffer, le remboursement serait au prorata pour chaque utilisateur.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY À LA VILLE D'YSSINGEAUX POUR LE HAMEAU DE BOURGENEUF

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 25.

Monsieur GOBET : Ce rapport concerne une vente d'eau potable à la commune d'Yssingeaux. Cela représente très peu : le tarif est de 50 € HT pour l'abonnement, et un tarif spécial à savoir de 1,34 € de 1 à 250 m³, et 1,27 € au-delà. Nous poursuivons l'ancienne convention pour une durée de 4 ans et les tarifs seront réactualisés chaque année. Cela représente environ 200 m³ par an, c'est vraiment à la marge.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY - VAL VERT : RUES JEAN BAUDOIN ET SAINT-EXUPÉRY

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 26.

Monsieur GOBET : Je vais grouper les rapports du numéro 26 au numéro 29, puisque ce sont 4 fonds de concours concernant les eaux pluviales. Une demande de chantier au Val Vert au Puy-en-Velay est à noter : 90 000 €, dont 45 000 € à la charge de la commune. Une deuxième demande au Val Vert est en cours au même tarif : 90 000 €, dont 45 000 € à la charge de la commune. Un troisième chantier est prévu à Vorey-sur-Arzon, rue des religieuses : 5 000 €, dont 2 500 € à la charge de la commune. Et un dernier chantier à Blavozy, au chemin des combes : 6 000 €, dont 3 000 € à la charge de la commune.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY - AVENUE DU VAL VERT

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE VOREY-SUR-ARZON - RUE DES RELIGIEUSES

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE BLAVOZY - CHEMIN DES COMBES

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNES DE MEYDEYROLLES ET DE SAINT-JEAN D'AUBRIGOUX : ACQUISITION DES PARCELLES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT DES CAPTAGES DE MARHUS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 30.

Monsieur GOBET : Le rapport numéro 30 concerne un achat de parcelles à Meydeyrolles et à Saint-Jean d'Aubrigoux, afin de sécuriser la ressource en eau ; ce sont des périmètres sécurité. Les achats sur Meydeyrolles représentent 2 250,16 €, et à Saint-Jean d'Aubrigoux, ils représentent 2 731,12 €, pour un total de 4 981,28 €. Ces achats étaient nécessaires afin de mettre en sécurité des captages qui ne l'étaient pas. Il faut être très vigilant avec ce genre de chose puisqu'il y a quelques années, nous avons eu de graves soucis.

Monsieur CHAPUIS : Merci, Roland, de la préciser. Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 EPAGE LOIRE LIGNON : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT.

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 31, Jean-Paul BRINGER sur l'EPAGE.

Monsieur BRINGER : Pour donner suite à la modification lors du dernier Conseil communautaire, je vous propose de désigner un nouveau représentant, en remplacement de Monsieur Laurent BERNARD, au niveau de l'EPAGE, Monsieur Philippe JOUJON.

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 32 PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PAPI APPROBATION DES PIÈCES
CONSTITUTIVES DE L'AVENANT N°2 ET DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 32.

Monsieur BRINGER : Ce rapport concerne le programme d'études préalables (PEP) au PAPI. Je rappelle que le PEP doit être validé d'ici 2026, avant l'instruction du PAPI. Lors de l'instruction du dossier, les différents services des organismes consultés ont fait part de recommandations pour compléter les actions portées dans le cadre du PEP afin d'améliorer le diagnostic du territoire. Les modifications portées sont inscrites sur l'avenant n°2. Elles portent sur différentes actions : sur une priorisation des zones humides, sur des études préopérationnelles sur la Borne et ses affluents, et sur la vulnérabilité du bâti. Vous avez à disposition la délibération et le plan de financement actualisé avec un reste à charge de la CAPEV à 64 972,43 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur NICOLAS : J'étais présent hier après-midi au COPIL du PAPI où cet avenant a été présenté, et nous étions un certain nombre à réagir, et notamment à l'étude priorisation des zones humides d'un montant d'environ 37 000 €. Nous nous posons la question de l'utilité de cette étude. Nous reconnaissons le bienfait des zones humides, mais réaliser une étude supplémentaire n'était peut-être pas nécessaire. Nous aurions préféré que cet argent finance des actions plus pertinentes au niveau du terrain.

Monsieur BRINGER : Oui, nous avons effectivement abordé ce sujet et j'étais le premier à dire que les études devaient mener à des actions plus concrètes. J'ai retravaillé avec les services aujourd'hui, et il est vrai que les mots employés hier ne sont pas forcément les bons. Nous sommes sur une priorisation c'est-à-dire le financement d'un outil de priorisation sur les zones humides. Le Département, le CEN, et l'EPAGE ont fait, depuis de nombreuses années, une identification de ces zones humides. Nous allons prioriser celles qui seraient les plus bénéfiques dans le cadre d'une protection pour les inondations.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, et Madame Marie-Pierre VINCENT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 10

**Jean Yves BERAUD, Celline GACON, Cécile GALLIEN, Laurent JOHANNY, Jean-Noël LAPEYRE,
Daniel JOUBERT, David MATHIEU, Jean Paul NICOLAS, Pierre PAILLER, Marie-Pierre VINCENT**

**N° 33 PROGRAMME D'ETUDES PRÉALABLES AU PAPI : APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT POUR L'ACTION 1.9 « ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE L'AXE LOIRE ET
CONFLUENCES PRINCIPALES ».**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 33.

Monsieur BRINGER : Nous sommes toujours dans le programme préalable au PAPI. C'est un plan de financement pour des études préopérationnelles de l'axe Loire et de ses confluences. Vous avez le financement avec un budget prévisionnel, et le reste à charge au niveau de l'Agglomération. Ces études préopérationnelles concernent le Farnier, la Borne, la Loire et le Dolaizon.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques sur ces études ?

Madame XXX : Elles consistent en quoi ?

Monsieur BRINGER : Ces études concernent l'opérationnel ou la maîtrise d'œuvre des travaux qui seront réalisés.

Madame XXX : Et concernant la liste ?

Monsieur BRINGER : Non, la liste est réalisée. Elle a été identifiée grâce à une étude déjà délibérée. L'étude du rapport numéro 33 concerne la partie opérationnelle, c'est-à-dire la réalisation des travaux.

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 DIGUE DOMANIALE DE BRIVES-CHARENSAC : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS POUR LE COMPTE DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 34.

Monsieur BRINGER : Ce rapport concerne la digue domaniale de Brives-Charensac qui nous a été transférée en janvier 2024. Je souhaite dire un petit mot concernant les inondations subies par notre Agglomération et qui ont impacté fortement plusieurs communes avec des dégâts très importants. De leur côté, les communes comptent les dégâts et les réparations à effectuer. Concernant l'Agglomération, le budget est estimé à 3 500 000 €. Cela prend en compte la steppe, les seuils, mais aussi les berges qui sont prises en charge par l'Agglomération. Concernant la gestion des embâcles, et je sais que beaucoup d'élus ici présents sont attentifs à cette gestion, nous travaillons avec la préfecture pour un financement. Un diagnostic et un chiffrage ont été estimés, à savoir environ 900 000 € de travaux d'évacuation de tous ces embâcles. Cette information est importante, car la crue impacte fortement l'Agglomération.

Concernant la digue, des études ont été réalisées dans le cadre du transfert. Des travaux pour régler les problématiques d'évacuation étaient prévus. Cependant, les inondations du 17 octobre 2024 ont accentué la problématique liée à ces travaux. Nous vous demandons de valider un plan de financement avec une aide dans le cadre du plan Barnier qui serait à hauteur de 80 %, et 20 % à charge. Une discussion importante dans le cadre de notre adhésion à l'EPL est menée afin que ces dépenses entrent dans une soulte liée au 32 000 000 €. Je précise qu'il y a une erreur dans l'annexe : le total des travaux est de 451 000 €, si nous disposons du reste à charge de 360 800 € et de la soulte à 90 200 €. Ce point sera modifié au niveau de la délibération.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Tout le monde a compris ? C'est une opération qui devrait revenir à zéro : au moment où l'État a transféré la digue, elle n'a pas été rendue neuve, c'est donc à l'État de réaliser les travaux. Entre les 80 % du plan Barnier et les 20 % manquants, l'opération devrait être blanche. Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION 2025-2027

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 35.

Monsieur BRINGER : Ce rapport est une approbation et une signature de la convention avec le CEN, et plus précisément une reconduction de cette convention tri-annuelle. Elle permet de poursuivre les actions engagées via les CT. Elle permet également d'intervenir dans le Contrat Vert et Bleu avec des actions écologiques et de préserver les zones urbaines autour du Puy-en-Velay. Cette délibération est à prendre sur l'outil de priorisation, c'est ce que je disais tout à l'heure concernant les zones humides, et à financer annuellement en annexe avec un montant d'environ 40 000 € par an.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 APPEL À PROJETS ACTEE SEQUOÏA 3 - APPROBATION DU TABLEAU DE VERSEMENT DES FINANCEMENTS DÉFINITIFS 2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 36.

Monsieur NAVARRE : La délibération numéro 36 consiste à acter Séquoïa 3 dans le cadre de la transition énergétique. Nous obtenons des subventions pour les économies de flux : le financement du maître d'œuvre, les petits équipements et le suivi des travaux et de rénovation. Ce projet est basé sur un vote du 9 novembre 2021, à destination des bâtiments, et concerne 16 communes ou EPCI pour un montant global de 550 337 €.

Monsieur CHAPUIS : Merci Patrick. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur NICOLAS : Même si l'on vient de me dire que je ne voyais pas tout, je peux vous dire que, lorsque j'ai reçu la délibération sur le dossier Séquoïa 3, mon sang n'a fait qu'un tour dans mon corps. La commune de Chadrac a déposé, en début d'année 2022, un dossier dans ce programme-là. Des pièces justificatives nous ont été demandées et ont été fournies en temps et en heure. Lors de l'avant-dernier conseil communautaire, nous avons voté pour une aide d'environ 26 000 € pour la commune de Chadrac en rapport avec ce dossier. Nous avons réclamé la date de paiement de cette aide : tout d'abord, on nous a annoncé le premier trimestre 2024, puis le second trimestre 2024. Ce paiement devait finalement se faire absolument vers le 8 août 2024, mais il n'a pas eu lieu. Les mois de septembre et octobre sont passés, et toujours rien. Nous avons interrogé les services de la communauté d'Agglomération nous informant que le paiement sera bientôt effectué. Cette information nous a été donnée quelques jours avant la réception de la délibération et la constatation que notre aide passe à zéro. Nous avons du mal à accepter cela : notre dossier a toujours été complet. Aujourd'hui, on nous annonce le retrait de cette aide, car la FNCCR a rejeté notre dossier, sans explication. Nous sommes remontés. Le vice-président délégué au transport, à la mobilité et à l'hydraulique, Monsieur Jean-Paul BRINGER essaiera d'intervenir auprès de la FNCCR, mais notre incompréhension est totale.

Monsieur NAVARRE : Nous t'avons répondu à ce sujet, Monsieur Jean-Paul BRINGER contactera l'organisme et te donnera une réponse formalisée.

Monsieur BRINGER : J'ai contacté une première fois la FNCCR, et ce qui était inscrit au niveau de la facture, c'est que, dans le cadre du programme acté, les aides sont accordées dans le cas d'une réhabilitation énergétique. Ce qui est reproché dans votre dossier à Chadrac, c'est un acte de démolition pour une reconstruction énergétique. Ce sont les premiers éléments fournis. J'ai un entretien avec le directeur la semaine prochaine, il me fournira davantage d'explications.

Monsieur NICOLAS : Nous avons signalé dès le départ sur la facture l'information « démolition-reconstruction ».

Madame XXX : Est-ce que les maires des communes concernées ne votent pas ?

Monsieur CHAPUIS : Tout le monde peut voter.

Monsieur BRINGER : Dans ce projet AMI, la communauté de communes des Sucs, l'Agglomération et la ville du Puy-en-Velay étaient concernées. Ces trois entités pouvaient prétendre à ces aides. Je suis désolé, Jean-Paul, car je ne sais pas si l'on arrivera à trouver une solution pour votre dossier. Mais rappelez-vous les montants alloués pour les communes dans le cadre de la rénovation énergétique, elles sont relativement importantes. Beaucoup de communes peuvent en bénéficier parce qu'elles réalisent uniquement de la réhabilitation énergétique.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE : APPROBATION DES AIDES PRÉSENTÉES AU COMITÉ D'ENGAGEMENT ADEME DU 8 OCTOBRE 2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 37.

Monsieur NAVARRE : La délibération numéro 37 concerne le contrat de chaleur renouvelable, à savoir l'approbation des aides présentées au comité d'engagement ADEME le 8 octobre 2024. Ce partenariat avec l'ADEME concerne le chauffage au bois, solaire thermique et géothermique. La subvention est apportée aux études et aux projets. Elle sera calculée en fonction de la production de chaleur renouvelable et de l'installation, et non en fonction du montant d'investissement. Le pourcentage entre ce que touche le demandeur et le montant global d'investissement peut varier d'un projet à un autre, compte tenu des montages différents au niveau du chauffage. Ce comité s'est rassemblé pour la troisième fois. Vous avez en annexe l'ensemble des communes EPCI déjà bénéficiaires. Pour cette libération, 4 entreprises BETA énergie vont toucher 423 750 € d'aide. La commune de Saint-Hostien va toucher 50 070 €. ERE 43, à savoir la Chartreuse va toucher 459 000 €. Et la commune de Roche-en-Régnier va toucher 32 892 €. Le total des projets abordés sur ce dossier est de 965 712 €.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AÉRODROME LE PUY LOUDES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 38.

Monsieur BEGON : Au niveau du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome du Puy Loudes, nous notons une nouvelle désignation de représentants titulaires et suppléants à la suite des modifications du statut du syndicat. La communauté d'Agglomération dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant : nous vous proposons de désigner Monsieur Jean-Paul BRINGER titulaire et Monsieur Roland LONJON suppléant.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame GACON : Une remarque sur les déplacements et les mobilités : à nouveau, on observe des financements faits sur cet aéroport. On pourrait avoir des moyens similaires pour d'autres déplacements sur le territoire de l'Agglomération : ce serait très intéressant, je pense.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 CUISINE EN VELAY - ENTENTE INTERCOMMUNALE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - MODIFICATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 39.

Monsieur BEGON : Au niveau de l'entente intercommunale, nous avons une nouvelle désignation de représentants, il s'agit d'une modification. Nous vous proposons de désigner Monsieur Philippe JOUJON en remplacement de Monsieur Laurent BERNARD.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 ASSOCIATION « LA BRASSERIE DU DIGITAL » DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - MODIFICATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 40.

Monsieur BEGON : Pour l'association « La brasserie du Digital », nous avons également une nouvelle désignation de représentants à la suite de modifications : dans le cadre de la démission de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, nous vous proposons de désigner Monsieur Roland LONJON en remplacement.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 ZONE DE NOLHAC : CESSIION D'UNE PARCELLE À M. SILLITTO

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 41.

Monsieur BEGON : Sur la zone d'activité de Nolhac, il vous est proposé de vendre un terrain à l'entreprise Sillitto. Cette entreprise est déjà existante et implantée dans la zone. Elle souhaite acquérir le terrain qui jouxte sa parcelle pour le développement de son activité. Il est proposé de céder la parcelle 592, environ 2 170 m². Cette session se fait au prix de 20 € HT le m², pour un montant approximatif de 43 400 €, défini suivant le plan de bornage.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 ZONE DES FANGEAS : CESSIION D'UNE PARCELLE À M. ALLIROL

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 42.

Monsieur BEGON : Dans la zone des Fangeas, il est proposé de céder une parcelle à Monsieur ALLIROL. Cette parcelle avait été reprise à la suite d'un réméré et elle est sollicitée par Monsieur ALLIROL pour développer son activité dans le domaine de l'électricité industrielle et générale. Cette entreprise se spécialise dans le photovoltaïque et a besoin de construire un bâtiment. Il est proposé de céder la parcelle cadastrale 1439 d'une superficie de 1 612 m². Le prix de cession peut se faire au prix de 32,50 € le m², soit environ 52 390 €.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 COMMUNE DE MALVIÈRES : ACQUISITION DE LA PARCELLE AN 166 POUR L'EXTENSION DE L'ARBORETUM DE CHARVOLS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 43.

Monsieur MEYZONET : Cette délibération concerne deux achats de terrains sur la commune de Malvières pour l'extension de l'arboretum. Une des propriétaires a déboisé une grande parcelle de 14 000 m², et nous souhaitons l'acquérir. Nous avons un travail en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (UCA) et nous pourrions imaginer encore plus de choses à travers ces études, notamment voir les futures essences pour nos forêts. Deux propriétaires seraient prêts à nous vendre des parcelles : la parcelle de Madame DUCHAMP pour un montant de 2 800 €, et la parcelle de Madame GIBERT pour un montant de 1 500 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 COMMUNE DE MALVIÈRES : ACQUISITION DES PARCELLES AN 135, AN 146 ET AN 148 POUR L'EXTENSION DE L'ARBORETUM DE CHARVOLS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 44.

Monsieur MEYZONET : Nous venons de faire le rapport numéro 43 et 44.

Monsieur CHAPUIS : Très bien, alors, sur le même sujet, est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 DISPOSITIF D'AIDES À LA SUPPRESSION DES BOISEMENTS GÉNANTS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 45.

Monsieur MEYZONET : Le rapport numéro 45 concerne les boisements gênants et une convention en partenariat avec le département de la Haute-Loire. Il existe des possibilités pour certaines parcelles de bénéficier d'aide dans le cadre de suppressions de boisements gênants, dont notamment des parcelles situées au milieu de terrains agricoles. Ces suppressions remettent des terrains pour le milieu agricole et évitent une gêne entre les agriculteurs. Une étude est faite avant d'accepter ces dossiers. Cependant, le département souhaiterait l'association de la communauté d'Agglomération à ces études de dossier et qu'elle en soit aussi la technicienne. Les aides viendraient uniquement du département.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 DISPOSITIF « D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE » : MODIFICATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 46.

Madame BRINGER : Ce rapport concerne l'aide au commerce avec point de vente. Ce dispositif d'aide est adossé au dispositif d'aide de la Région. Étant donné que la Région a fait un certain nombre de modifications dans ce dispositif, il est nécessaire de revoir les critères d'attribution de cette aide. Ainsi, le chiffre d'affaires des bénéficiaires doit être inférieur à 2 000 000 € HT et la surface de vente doit être inférieure à 150 m². Dorénavant, les entreprises de restauration rapide sont exclues du dispositif.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET TOURISTIQUE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 47.

Madame BRINGER : L'aide à l'immobilier d'entreprise est un dispositif du département sur lequel on s'adosse à l'Agglo pour aider à l'investissement dans du bâtiment immobilier (construction, rénovation ou achat) pour les entreprises industrielles ou de services aux entreprises. Nous avons 4 dossiers : l'entreprise ODTP 43 sur la zone de Bleu à Polignac, l'entreprise Chappat au Puy-en-Velay, entreprise de tannage qui va se déplacer à Espaly-Saint-Marcel, les transports Grand à Rosières et l'entreprise Chazallon à Saint-Germain-Laprade. Nous avons soit de la construction de bâtiments, soit de l'extension, soit de l'achat de bâti. Le montant des subventions attribuées à l'ensemble de ces 4 entreprises est de 132 351 €.

Monsieur CHAPUIS : Cela nous met en lien avec le rapport de la CFE et dont tout le monde a pu lire dans la presse les états d'âme des personnes imposées, à savoir des commerçants et des artisans. L'augmentation a été considérable, et les personnes l'ont reçue sans avoir été averties. C'est compliqué de se retrouver avec une imposition multipliée par 2, par 3, voire par 4, en fin d'année. Bien que certains aient commencé très bas, les chiffres restent considérables. On ne pourra pas intervenir avant l'année 2026 puisque l'intervention doit avoir lieu le 1^{er} octobre avant l'année suivante. Les deux derniers rapports montrent qu'on fait de l'argent, qu'on économise et qu'on donne de l'aide dans le domaine de l'économie. Certaines personnes n'ont pas forcément conscience des aides apportées. Je profite de la presse pour le dire clairement : la hausse a été importante, nous l'avons votée à l'unanimité et nous avons peut-être fait preuve de maladresse. Sur ce rapport, est-ce qu'il y a des

personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

Monsieur JOHANNY : Vous êtes passé assez rapidement sur la CFE, Monsieur le Président de l'Agglomération. Cela s'inscrivait dans le cadre d'un débat sur le budget. Quelques-uns d'entre nous avons voté contre l'ensemble du volet « recettes-dépenses ». Cependant, il faut se rappeler des arguments donnés dans le procès-verbal de la séance. Et là-dessus, je suis particulièrement gêné, puisque ce qui a été présenté en avril 2023 était une modification de la CFE dans le sens de la justice fiscale pour nos petites entreprises. Si l'on observe les résultats, nous pouvons nous poser des questions. Je regarde Monsieur LONJON, car il avait eu ces propos à l'époque, je ne mets pas en cause vos compétences, mais les conséquences sont présentes. La CFE a peut-être mal été calibrée, mais aujourd'hui, les petites entreprises et les petits entrepreneurs sont vraiment en difficulté à cause d'un manque d'information et de faits injustifiables dans l'imposition. J'étais obligé d'intervenir, car l'assemblée a été portée par des arguments totalement faux.

Monsieur CHAPUIS : Cela a été voté à l'unanimité, y compris par vous, Monsieur JOHANNY. Il faut être clair sur ce point. On peut se tromper, mais le vote a été unanime sur ce dossier. Cette délibération a été faite dans le cadre d'une justice fiscale. Nous avons pris des bases sur la communauté des Sucs, sur Aurillac, sur Vichy et sur d'autres communautés de communes. Nous avons observé une inclinaison sur la redevance c'est-à-dire que plus le chiffre d'affaires augmentait, plus la cotisation baissait, à savoir la CFE. Nous avons voulu rectifier cela, peut-être trop vite. Certaines personnes ont reçu cette CFE sans être averties au mois de décembre. Nous sommes tous responsables puisque nous avons tous signé, et nous ne pourrions pas revenir sur cette décision avant 2026. Pour que cela soit clair : nous ne l'avons pas vu venir.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 NOUVEAU SCHÉMA CYCLABLE DU DÉPARTEMENT - MODIFICATION DES CIRCUITS VTT DE L'EMBLAVEZ ET DU PUY CENTRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 48.

Monsieur GIRODET : Pour commencer, je voudrais vous inviter à télécharger l'application « Rando(s) en Haute-Loire ». Elle permet de randonner intelligemment en offrant plusieurs options : 19 GR, 382 PR, 53 trails, 46 itinéraires vélo et 169 itinéraires VTT. Concernant la délibération numéro 48, nous avons hérité en 2017 d'un certain nombre d'itinéraires. Nous avons continué à les entretenir avec l'aide, la plupart du temps, des communes. Dans le cadre d'un schéma global du département, il nous est demandé de toiletter ces itinéraires. Cela signifie pour l'Agglomération qu'il est nécessaire de retracer les itinéraires, et de mettre à jour le balisage. En effet, c'est mauvais pour l'image de la Haute-Loire que les randonneurs se perdent lors des croisements et n'aient pas de continuité des sentiers. Les réseaux sociaux nous font remonter de bonnes critiques comme de très mauvaises critiques à ce sujet. Pour remédier à cela, nous proposons une réédition des dépliants, puisque certaines personnes restent attachées à ce format, et la mise à jour du format numérique. Nous proposons la remise au propre de 40 réseaux VTT pour un montant de 17 068 €, avec une prise en charge de l'Agglomération à 30 %, de la Région à 20 % et du département à 50 %.

Madame GALLIEN : Je découvre cette délibération ce soir en tant que maire de la vallée de la Loire. Lorsque nous étions unis au niveau des 11 communes d'Emblavez, nous avons fait un gros travail de circuits VTT pour passer de commune en commune avec des niveaux de difficulté variée, puisqu'on passe de 550 m de dénivelé à plus de 1 000 m de dénivelé sur les hauteurs de Saint-Pierre-du-Champ. Il faut sans doute toiletter et améliorer les sentiers. D'ailleurs, qui a la charge du balisage de ces sentiers de VTT ? Est-ce que c'est l'Agglomération grâce à la taxe de séjour qu'elle perçoit ? Sur ce point, je ne vois pas très clair. Deuxièmement, il ne faut surtout pas enlever des passages d'itinéraires de VTT dans les communes qui ont la chance de proposer des hébergements touristiques en nombre. Je rappelle que dans la vallée de la Loire, cela fait 100 ans que ces hébergements existent : les campings et les villages vacances datent des années 70, mais les hôtels et les chambres d'hôtes sont installés depuis 100 ans. Pour certaines communes, cela représente une partie essentielle de leur

économie. C'est assez désagréable de découvrir une délibération absolument fondamentale pour l'économie touristique. Je voudrais que l'on puisse travailler ensemble, en termes de méthode, il est possible de coconstruire. C'est important pour l'économie touristique de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Monsieur GIRODET : Tu as tort de t'inquiéter : j'ai bien parlé d'un toilettage, et non pas d'un débalisage, à savoir la reprise de certaines signalétiques. Si l'on devait revoir les itinéraires, je n'aurais pas présenté un montant de 17 000 €. Ainsi, le toilettage permettra de reprendre certaines balises arrachées, et j'ai insisté sur un certain nombre d'itinéraires. Lorsqu'un touriste vient sur notre territoire et se perd lors d'une randonnée, ce n'est pas une bonne image pour un département qui se veut être un haut lieu de randonnées. Rassure-toi, nous allons travailler ensemble pour améliorer les itinéraires déjà existants. Je vais aborder ce point dans les fiches suivantes.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques. Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT (SPORT ET TOURISME) POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS : ATTRIBUTION 2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 49.

Monsieur GIRODET : Ce rapport concerne le fonds de concours mis en place pour les communes de moins de 1 000 habitants afin de les aider à faire un certain nombre d'investissements en termes de tourisme et de sport. Concernant les dossiers sélectionnés, un dossier ne sera pas éligible puisque les investissements ont été faits avant l'attribution de la subvention. Sur les 3 dossiers restants, un autre dossier n'est pas éligible à cause d'un réaménagement de salle polyvalente. Cependant, on m'a fait remonter qu'en milieu rural, une salle polyvalente peut accueillir la pratique sportive, et notamment pour les écoles primaires. Ce dossier pourra être revoté ultérieurement. Pour cette délibération, je vous propose de voter les deux dossiers restants : Saint-Christophe-sur-Dolaison avec un bel aménagement sur le chemin de Saint-Jacques, et Jullianges avec les aménagements au niveau du plan d'eau.

Monsieur CHAPUIS : Merci, Jean-Benoît, concernant le titre de cette délibération, nous sommes bien sûr une attribution en 2024.

Monsieur GIRODET : Exactement, et une discussion avec la finance est en cours pour obtenir le même montant pour l'année 2025.

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - MODIFICATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 50.

Monsieur GIRODET : Je vous propose, et ce point a été validé en commission tourisme, au sein du syndicat mixte, le remplacement de Monsieur Michel JOUBERT par Monsieur Roland LONJON, notre vice-président aux finances. Ce syndicat gère un certain nombre d'investissements lourds et Monsieur LONJON est le mieux placé pour discuter de cela.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 51 SYNDICAT FERROVIAIRE DU LIVRADOIS-FOREZ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
- MODIFICATION**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 51.

Monsieur GIRODET : Au sein du syndicat ferroviaire du Livradois-Forez, Monsieur Michel SIMON sera remplacé par le nouveau maire, Monsieur Philippe RITTER. À Monlet, nous avons acheté la gare de Malaguet et nous travaillons avec le parc Livradois-Forez et l'Agglomération afin d'en faire un lieu important de tourisme. Je vous rappelle que Malaguet est une réserve régionale naturelle : c'est important de travailler sur un aménagement qualifié qui répondra aux attentes des clients. Par ailleurs, Madame Corinne GONCALVES souhaite se retirer du syndicat ferroviaire, je vous propose Monsieur Claude CHAPPON, un élu de Craponne-sur-Arzon, lieu d'arrêt du train touristique. Le syndicat ferroviaire œuvre à la réouverture de la ligne entre Craponne-sur-Arzon et La Chaise-Dieu. Cette dernière est un haut lieu touristique qui attire 3 303 visiteurs par an, malgré l'arrêt de cette voie. En 2020, avant le début des travaux de renforcement de sécurité, on comptait 7 500 visiteurs. Nous voulons préserver la continuité de cette voie.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 52 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CRD/ATELIERS DES ARTS : DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 52.

Madame BRINGER : Il s'agit de nommer deux représentants au conseil d'établissement de l'atelier des arts, en remplacement de Monsieur Michel CHAPUIS et de Madame Béatrice DIELEMAN à la suite des élections à Vals-Près-Le-Puy. Nous vous proposons Monsieur Claude CHAPPON de Craponne-sur-Arzon et Madame Karine REYNAUD de Vals-Près-Le-Puy.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 53 MUSÉE CROZATIER/EXPOSITION TEMPORAIRE 2025 JAPON, ARCHIPEL DES ARTS :
CONVENTION DE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AVEC LES HÔTELS IBIS ET LA MAISON
THEVENON**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 53.

Madame BRINGER : Ce rapport concerne deux conventions de mécénat d'entreprise pour la future exposition temporaire 2025, « Japon, archipel des arts ». La première convention est une convention avec les hôtels Ibis pour un mécénat en nature, et la deuxième convention est avec la maison

Thevenon pour un mécénat également en nature.

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 MUSÉE CROZATIER – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DEUX OEUVRES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 54.

Madame BRINGER : Ce rapport concerne une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif schéma départemental des musées pour l'acquisition d'œuvres. Tout d'abord, une collection de 21 photographies de Félix Thioller, et, deuxièmement, une pendule de cheminée datant de 1850 de Charles Crozatier. Ces deux dossiers ont été acquis par le musée et nous pouvons demander une subvention de 25 % du montant total de ces acquisitions auprès du département. Le montant total de ces acquisitions est de 11 512,90 € et nous pouvons demander 2 877 €.

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 SERVICE PATRIMOINE : ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES DENTELLES DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 55.

Madame BRINGER : Cette délibération concerne une adhésion à l'Association pour la promotion des dentelles de Haute-Loire, à savoir une petite cotisation annuelle de 20 €.

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 SERVICE PATRIMOINE : DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA DRAC POUR LES PROJETS 2024-2025 D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 56.

Madame BRINGER : Ce rapport est une demande de subvention auprès de la DRAC pour des projets dans le cadre des projets éducation artistique et culturelle. Nous avons deux projets : le premier, « Sortez de votre réserve », pour permettre à 150 élèves de classes de collèges et de lycées de l'Agglomération de découvrir le fonctionnement et les missions d'un musée, de rencontrer des professionnels, avec un budget prévisionnel total de 6 043 €, et la subvention demandée à la DRAC est de 4 360 €. Le deuxième projet concerne la Classe Musée du Collège Jules Vallès au Puy-en-Velay, elle réunit 28 élèves de la 6e à la 3e qui, tout au long de l'année peuvent suivre des expositions

temporaires et permanentes, faire des rencontres avec des professionnels, participer à différentes manifestations ou ateliers avec notamment des intervenants extérieurs pour un coût de 2 820 €, et la subvention demandée à la DRAC est de 1 200 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 57 TIR SPORTIF DE L'AGGLOMÉRATION PONOTE - CONSTRUCTION STAND DE TIR :
MODIFICATION DU MONTANT SUBVENTIONNABLE**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 57.

Monsieur LONJON : Je vais d'abord excuser Monsieur Stéphane CLABAUX, délégué au sport. Il a été victime d'un accident de circulation à moto. Par conséquent, il a du mal à se déplacer. Cela dit, il a bien pris sa mission à cœur puisque je l'ai souvent au téléphone pour parler du monde associatif sportif sur notre territoire. En ce qui concerne notre tir sportif d'Agglomération, Ponote, la délibération et la subvention avaient été votées. Ce club important a fait des aménagements sur un site de La Roche, sur la route de Sorgues. Nous avons voté une subvention de 25 000 €, sachant que ce projet s'effectue en deux tranches ; la première est terminée et la deuxième sera réalisée plus tard. Pour permettre de verser la subvention, nous devons à nouveau valider la délibération. Je précise que ce n'est pas une dépense supplémentaire.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 58 CENTRE AQUALUDIQUE « LA VAGUE » AU PUY-EN-VELAY : REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ANNUELLE DES POINTS DE
SNACKING DU CENTRE AQUALUDIQUE DE LA VAGUE.**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 58.

Monsieur LONJON : Nous gérons le centre aqualudique « La Vague » qui dispose d'un espace snack. Nous avons mis en place un appel à proposition pour animer cet espace. Une redevance a été proposée et acceptée par un professionnel, Monsieur PEREIRA, déjà en place cet été. Il a accepté une redevance mensuelle de 600 € par mois en été et 400 € par mois en période estivale, avec un pourcentage de 2 % qui s'applique sur le chiffre d'affaires.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 59 ASSOCIATION « LE PUY SAVATE BOXE » : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT
D'UN RING DE BOXE**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 59.

Monsieur LONJON : Ce rapport est une demande de subvention pour l'achat d'un ring de boxe pour l'association « Le Puy savate boxe ». Ce club compte 140 licenciés, et au-delà d'activités traditionnelles de boxe, le club fait des opérations de sensibilisation des jeunes, notamment à Val Vert et à Guitard. Le club est prêt à faire des animations sur la savate sur les secteurs hors urbains. Nous vous proposons de contribuer à l'acquisition de ce ring à hauteur de 7 000 €, l'association financerait 3 650 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 6

Daniel BOYER, Olivier DEPALLE, Corinne GONCALVES, Daniel JOUBERT, Ginette VINCENT, Marie-Pierre VINCENT

N° 60 PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 60.

Monsieur BAY : Bonsoir, ce rapport concerne la prescription d'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat. Le PLH est la politique de l'habitat défini depuis 2019. Nous arrivons à son terme en 2025 : nous avons demandé de proroger ce PLH pour tenir compte de l'année prochaine. Il était préférable d'aller au bout de ce programme, puis laisser le renouvellement du Conseil communautaire en 2026 définir de nouvelles orientations. Je rappelle que c'est un programme de valorisation du parc bâti existant à travers les OPH. Cela permet d'entreprendre des dispositifs pour reconquérir les centres-bourgs et les villages à travers les aides apportées aux communes pour les logements communaux, pour les villes de demain, et pour le logement social. À travers l'Observatoire foncier, nous avons pu identifier les terrains en friche, les locaux vacants et les terrains, puisque nous avons le défi du ZAN. Même si la loi va être modifiée, elle ne sera pas abandonnée, et les communes auront besoin d'aide pour identifier des terrains vacants afin de créer des logements neufs. Ce programme PLH est très important : il a permis de réhabiliter 840 logements et d'en créer 257. Il aide notre territoire à améliorer son logement.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 BILAN DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 61.

Monsieur BAY : Les OPAH sont les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et permettent de bonifier les aides délivrées par l'Anah. Ainsi, nous apportons un complément et accompagnons certains publics pour monter les dossiers. Le bilan est extrêmement positif puisque nous avons été obligés de demander des rallonges, car les objectifs avaient été dépassés. Ces opérations avaient été votées en 2019, et se sont terminées le 26 juin 2024. Nous comptons 900 dossiers. Nous sommes passés de 28 communes bénéficiaires à 72 communes ; la quasi-totalité des communes de l'Agglomération. Nous avons encore des demandes, et 1 ménage sur 2 est éligible. Lors des comités de pilotage des OPAH, nous avons souligné le bienfait de ce programme au niveau thermique, en réduisant le phénomène des passoires thermiques, et au niveau du porte-monnaie des usagers qui peuvent continuer à se loger dans des logements décents, moins énergivores. D'autre part, la population âgée et handicapée peut rester davantage à domicile avec logements adaptés (aménagements pour personnes à mobilité réduite). Enfin, ces programmes sont avantageux pour

l'économie : nous observons 13 000 000 € de retombées économiques, ce qui équivaut, selon la Banque des Territoires, à 200 emplois créés ou maintenus. Ce sont trois aspects favorables qui nous amènent à un bilan très positif et au renouvellement de ces opérations.

Monsieur CHAPUIS : Merci Jérôme. Tu as raison d'appuyer sur le dossier, de le présenter de manière très positive, car ces aides sont nécessaires. Cela a un coût, mais elles touchent l'ensemble de l'Agglomération et permettent à tous les villages, et toutes les villes de participer à la rénovation. Je rappelle que le département de la Haute-Loire est classé avant-dernier en termes de résultats sur les logements : il y a un véritable besoin et ces programmes y répondent favorablement. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LE CENTRE-VILLE DU PUY-EN-VELAY : LANCEMENT DE LA PHASE OPÉRATIONNELLE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 62.

Madame LOMBARDY : Les élus suivants sont priés de sortir : Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Patrick NAVARRE et Monsieur Gilbert MEYSSONNIER.

Monsieur BAY : Nous avons deux OPAH : l'OPAH-RU, à savoir le renouvellement urbain du centre-ville du Puy-en-Velay, dont le périmètre part de l'ancien Pensio, passe par l'avenue Maréchal Foch jusqu'au faubourg Saint-Jean. C'est un OPAH spécifique avec des problématiques urbaines liées à la maîtrise foncière, il faut intervenir de façon plus coercitive, et puis surtout, il y a plus de propriétaires bailleurs. L'Anah avait préconisé de faire deux OPAH dont un plus spécifique, au centre urbain de la ville du Puy-en-Velay. L'idée est de le renouveler sur 5 ans. On note une vacance importante de 16 %, largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 8 %. Ce périmètre compte 2 011 résidences principales de propriétaires occupants et 5 765 logements de propriétaires bailleurs ou vacants. Nous allons inciter les propriétaires à rénover leurs biens en partenariat avec la ville du Puy-en-Velay, l'État, Action Logement, la Banque des Territoires et l'Anah. L'objectif est de réhabiliter 150 logements sur 5 ans, et de retomber sur 5,38 millions d'euros. L'Agglomération doit mobiliser 30 250 € d'aides sur 5 ans. Les aides majorées en complément de l'Anah concernent les propriétaires bailleurs. La nouveauté de cette OPAH-RU est l'instauration d'une prime sortie de la vacance, à savoir 5 000 € pour les logements déclarés vacants depuis plus de 5 ans par la DGFIP pour les inciter à rénover leur logement et à les mettre en location. La rénovation doit être globale et pas seulement sur un seul poste. L'autre nouveauté de l'OPAH-RU est le financement des audits énergétiques sur les copropriétés. Enfin, nous mettrons en place une animation des OPAH-RU sur les 5 ans. Ce nouveau programme sera effectif au second trimestre 2025 après avoir été validé par tous les partenaires.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Messieurs Gilles BOYER, Michel BEGON, Gérard GROS, Philippe MEYZONET, Patrick NAVARRE et Gilbert MEYSSONNIER n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle

N° 63 PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 63.

Monsieur BAY : L'OPAH communautaire va changer de nom après une décision de l'Anah : on parlera dorénavant de Pacte territorial France Renov' à travers un programme d'intérêt général (PIG). Cela ne change rien sur le fonctionnement de l'OPAH. L'objectif est de toucher plus les propriétaires occupants sur les 72 communes du Puy-en-Velay et de viser la réhabilitation de 450 logements, soit 150 logements par an, puisque le Pacte territorial est prévu sur 3 ans selon les décisions de l'Anah. Les enjeux sont : amélioration de la performance énergétique, adaptation du parc à la population vieillissante et aux jeunes retraités du territoire, diminuer les situations de mal-logement et de logement dégradé, voire insalubre. Pour faire ce programme sur 3 ans sur la communauté d'Agglomération, nous avons prévu un montant de 522 000 €. C'est un important budget. Les différents types d'aide atteignent généralement le maximum et l'Agglomération complète. La prime de sortie de la vacance est mise en place pour l'OPAH-RU et pour le Pacte territorial dans les mêmes conditions (plus de 5 ans de la vacance et une rénovation globale). Les audits énergétiques pour les copropriétés sont également subventionnés. Nous pouvons noter un changement au niveau de l'animation : si une personne souhaite présenter un projet de réhabilitation de son logement, elle doit d'abord se rendre à la Maison de l'habitat pour obtenir des informations générales. L'Agglomération intervient en socle 3 avec le Pacte territorial pour aider les publics aux ressources moyennes et faibles. Ils sont accompagnés dans le processus : montage du projet, vérification des devis et des travaux. Cela se fait en lien avec l'espace conseil France Renov' mis en place par le département au sein de la Maison de l'habitat. Ce sont les principaux changements du Pacte territorial. Dans un second temps, nous aborderons la mise en place de la caisse d'avance, sans coûts pour l'Agglomération, mais qui aidera les publics à mobiliser de la trésorerie avant le versement des subventions.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame GALLIEN : Je voudrais féliciter et nous féliciter pour la mise en place de cette politique du logement qui vise différents publics : l'OPAH-RU sur la rénovation urbaine et l'OPAH communautaire. Les permanences sur les territoires ont contribué au bon fonctionnement de cette politique. Nous pouvons passer par la maison départementale du Puy-en-Velay, mais il ne faut pas oublier les permanences au cœur des territoires ruraux. Je souhaite préciser que l'État met à disposition 11,1 millions d'euros via l'Anah, c'est une somme considérable sur 3 à 5 ans. L'Agglomération verse une somme de 830 000 € et la ville du Puy-en-Velay contribue à hauteur de 75 000 €. C'est un engagement très fort national de l'Anah, au cœur de nos territoires. Comme Monsieur CHAPUIS le soulignait, nous ne sommes pas en avance sur le logement en Haute-Loire et nous avons encore énormément d'efforts à faire. C'est une très bonne politique que j'ai toujours soutenue et que je continuerai à soutenir. Pour information, les maires peuvent avoir accès à la liste complète des logements vacants de leur commune via le site internet « Zéro logement vacant ».

Monsieur CHAPUIS : Merci pour ces informations complémentaires. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 SEML : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 64.

Monsieur BAY : Cette délibération concerne le rapport d'activité de la SEML. Comme chaque année, nous devons prendre acte de ce rapport. Vous l'avez en annexe. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais nous avons un déficit de 62 153 €. Cependant, plusieurs opérations sont lancées avec la communauté d'Agglomération sur des conventions publiques d'aménagement, dont les Portes Occitanes avec le centre-ville et avec la zone de Chirel et l'opération en fond propre « Panorama ».

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 SPL : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 65.

Monsieur MEYZONET : Oui, c'est le rapport d'activité 2023 sur la SPL du Velay. Ce sont plusieurs conseils d'administration sur l'année 2023. La SPL intervient sur plusieurs dossiers : la ZAC du Pensio, la ZAC de Bleu, mais également sur Espaly-Saint-Marcel, Saint-Germain-Laprade, Vals-Près-Le-Puy, la commune d'Allègre, récemment ajoutée, ou encore des petits chantiers. La SPL est un outil très intéressant pour les communes, notamment lors d'aménagements, de programmations importantes pour les petites communes. Ce n'est pas toujours facile de gérer un chantier et la SPL peut accompagner certains projets. Le bilan 2023 n'est pas très bon en termes de finances : nous arrivons en fin de mandat et les projets sont moins nombreux, mais je le redis, la SPL est là pour vous aider. Nous avons clôturé l'année en affichant un déficit de 57 000 €. Nous espérons que d'autres chantiers et d'autres dossiers vont arriver. Nous sommes en fin de gros dossiers, comme la ZAC du Pensio, ou encore Chadrac. Des projets à Valvert sont prévus. Le rapport est joint à la délibération.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 SPL : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 66.

Monsieur BAY : Un contrôle des comptes de la gestion de la SPL a eu lieu et un rapport a été émis. Les actionnaires se sont réunis et ont procédé à un « toilettage » des statuts de la SPL. Les principaux éléments à retenir sont : l'augmentation du nombre d'administrateurs afin de tenir compte de la représentativité des petites communes, et un certain nombre de simplifications apportées dans le fonctionnement du conseil d'administration. Ces modifications sont mineures, mais il faut corriger les statuts. On note d'autres modifications, comme la rémunération des administrateurs, les transmissions, et la suppression de certains articles obsolètes.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 EPF SMAF AUVERGNE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 67.

Monsieur BAY : La délibération vise à désigner les représentants de la communauté d'Agglomération afin de remplacer Monsieur Laurent BERNARD et Madame Béatrice DIELEMAN. Je vous propose Madame Karine REYNAUD, titulaire, et Monsieur Philippe JOUJON, suppléant.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 68 COLLÈGES DE L'AGGLOMÉRATION : REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS AUX
CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 68.

Madame FROMAGET-HERITIER : La première délibération concerne les collèges de l'Agglomération. Pour le collège Jules Vallès, pour donner suite au départ de Monsieur Laurent BERNARD, nous proposons comme membre titulaire au conseil d'administration, Monsieur Philippe JOUJON, maire de Vals-Près-Le-Puy.

Monsieur JOUJON : Cela serait plus judicieux que ce soit un élu du Puy-en-Velay qu'un élu de Vals-Près-Le-Puy.

Madame FROMAGET-HERITIER : Pour le remplacement de Monsieur Michel DESSIMOND, suppléant au conseil d'administration du collège du Mont Bar à Allègre, nous proposons Monsieur Philippe RITTER.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 69 MISSION LOCALE DU VELAY : REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 69.

Madame FROMAGET-HERITIER : Cette délibération concerne la mission locale du Velay et le remplacement d'un représentant suppléant au conseil d'administration à la suite du départ de Monsieur Laurent BERNARD. Nous proposons Madame Patricia GIRE-JOUBERT.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 70 DISPOSITIF REHLAIS (RÉSEAU ÉDUCATIF HAUTE-LOIRE D'AIDE À L'INSERTION
SCOLAIRE) ;
FINANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 70.

Madame LOMBARDY : Les élus suivants sont priés de sortir : Madame Brigitte BENAT et Monsieur Laurent JOHANNY.

Madame FROMAGET-HERITIER : Le dispositif REHLAIS a pour objectif de réinsérer durablement des élèves qui sont entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation, dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Ce dispositif est rattaché au collège Jules Vallès du Puy-en-Velay qui accueille des élèves soumis à l'obligation scolaire provenant des collèges publics ou privés du département et notamment du pays du Velay. Chaque année, la communauté d'Agglomération participe à son financement à hauteur de 3 000 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Brigitte BENAT et Monsieur Laurent JOHANNY n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle.

N° 71 CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) 2024-2025 :
SUBVENTIONS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 71.

Madame LOMBARDY : Les élus suivants sont priés de sortir : Madame Corinne BRINGER et Monsieur Jean Paul NICOLAS.

Madame FROMAGET-HERITIER : Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, appelés CLAS, sont soutenus par la CAF, et répondent pleinement aux objectifs du pilier « cohésion sociale » du contrat de ville, puisqu'ils visent à favoriser la réussite éducative à l'école dans la cité et dans la famille. La communauté d'Agglomération est sollicitée au titre du contrat de ville pour un montant total de 9 322 € dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Corinne BRINGER et Monsieur Jean Paul NICOLAS n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle

N° 72 GENS DU VOYAGE : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL ET DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 72.

Madame FROMAGET-HERITIER : Cette délibération concerne la nouvelle grille tarifaire de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage. Le Conseil communautaire du 29 septembre 2022 a donné un avis favorable au projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage entré en vigueur le 7 mai 2003. Afin de promouvoir une consommation plus raisonnable de l'eau potable et de tenir compte de l'augmentation générale du coût des fluides sur le territoire, il est proposé de réviser les grilles tarifaires. Le coût de l'eau a augmenté d'un euro, passant de 2 € à 3 €, et le coût de l'électricité est passé de 0,20 € à 0,30 €. L'aire de grand passage est passée de 3 € à 6 €, et de 16 € à 30 €, à savoir que c'est la seule aire de Haute-Loire.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Monsieur Laurent JOHANNY vote contre, Madame Celine GACON qui se réveille

Monsieur CHAPUIS : y a t-il d'autres personnes qui se joignent à Monsieur JOHANNY et Madame GACON

Madame GACON : Hors micro

Monsieur CHAPUIS : Je vous entends pas Madame GACON, c'est beaucoup mieux, plus facile.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 79
Contre : 2
Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 73 CONVENTION « GRANDIR EN MILIEU RURAL » AVEC LA MSA

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 73.

Madame FROMAGET-HERITIER : La MSA Auvergne poursuit une politique d'action sociale en faveur des familles ressortissantes du régime agricole et vivant en milieu rural. Elle maintient son engagement financier et son partenariat avec les collectivités. Cette offre « grandir en milieu rural » a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans les champs par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié à l'accueil de la petite enfance, les loisirs, les vacances, la parentalité, la mobilité et le numérique. La convention est consultable en annexe. Cela permettrait de contribuer au financement des 2 postes CTG et la MSA subventionnerait les communes et les associations qui portent des actions dans les centres de loisirs, crèche, relais petite enfance et dans l'investissement. Certaines communes en bénéficient déjà. Cette convention dure 2 ans, 2024 et 2025.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 74 CONTRAT DE VILLE : CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 74.

Madame LOMBARDY : Les élus suivants sont priés de sortir : Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Patrick NAVARRE et Monsieur Jean-Paul NICOLAS.

Madame FROMAGET-HERITIER : L'approbation du contrat de ville, maintenant appelé « engagement au quartier 2030 », de la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et la nouvelle feuille de route ont permis de dégager les axes d'action répondant aux problématiques propres aux quartiers prioritaires politiques de la ville de Guitard et de Val Vert sur la commune du Puy-en-Velay. À ce titre, il est prévu une nouvelle convention conclue entre l'État, la ville du Puy-en-Velay et les bailleurs sociaux (Opac, Alliade Habitat), qui concerne l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie des logements locatifs sociaux dans les QPV. Ce dernier permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires, afin de compenser partiellement les surcoûts liés aux besoins spécifiques de ces quartiers. Au Puy-en-Velay, cet abattement concerne près de 714 logements : 309 logements à Guitard (30 logements pour l'OPAC et 279 logements pour Alliade) et 405 logements à Val Vert (371 logements pour l'OPAC et 34 logements pour Alliade). Pour 2024, le montant prévisionnel est estimé à 311 290 €. Un travail préparatoire collaboratif a été mené en partenariat avec les bailleurs sociaux, l'État, la ville du Puy-en-Velay, les associations partenaires et les habitants, notamment dans le cadre des diagnostics en marchant réalisés depuis fin 2023, et des réunions de concertation dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville. Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Messieurs Jérôme BAY, Patrick NAVARRE et Jean-Paul NICOLAS n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle

**N° 75 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : APPROBATION DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 75.

Madame ROCHER : Bonsoir, il nous a semblé utile et intéressant de rédiger un règlement intérieur pour expliquer le déroulé du parcours des parents à la recherche d'une place en crèche, et comment se déroule la commission d'attribution des places. Vous avez un document explicatif avec le calcul des points. Ainsi, les parents qui travaillent ont plus de points que les parents qui ne travaillent pas. J'entends souvent dire que les parents qui ne travaillent pas sont privilégiés, ce qui n'est pas vrai. Vous pouvez voir en toute transparence le parcours de ces parents et vous rendre compte du travail fait par toutes les directrices. Lors des commissions, toutes les directrices des crèches sont présentes, ainsi que les responsables des relais. Elles effectuent un travail colossal pour essayer de trouver une solution à toutes les demandes des parents. Malheureusement, quelques places ne peuvent pas être données, mais je tiens à souligner le travail accompli par chacun pour satisfaire la plupart des demandes. Cette délibération ne change rien au fonctionnement, mais il est désormais noté.

Monsieur CHAPUIS : C'est formalisé. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame GALLIEN : Est-ce qu'il y a seulement trois réunions par an ?

Madame ROCHER : Oui, il y a trois commissions par an.

Madame GALLIEN : Ce n'est pas beaucoup pour permettre une fluidité, étant donné le nombre d'enfants.

Madame ROCHER : Les demandes sont anticipées, et plus la demande est anticipée et plus le nombre de points est important.

Madame GALLIEN : D'accord, mais cela serait bien d'avoir de la souplesse dans ce fonctionnement.

Madame ROCHER : Tout est expliqué dans le document en annexe, chaque commission et chaque demande pour les mois suivants.

Madame GALLIEN : J'en appelle à un peu de bon sens et de souplesse. Certains parents d'Emblavez ont une place éloignée de leur habitation, car il n'y avait aucune place ailleurs. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais c'est important de sortir de la justice de traitement pour s'adapter à certaines problématiques. Et j'ai conscience que les professionnels font le maximum.

Madame ROCHER : Oui, d'accord.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 76 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 76, sur le personnel mis à disposition. Certaines mises à dispositions sont à reprendre : Madame Sidonie EYRAUD, agent de la communauté d'Agglomération, Madame Florence OLAÏZOLA, Madame Christelle BOUCHET, agents de la ville du Puy-en-Velay mis à disposition de la communauté d'Agglomération. Et à l'inverse, Monsieur Ahmad NASRI et Monsieur Romain CHALINDAR, agents de la communauté d'Agglomération mis à disposition de la ville. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSION D'EMPLOIS ET REFONTE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 77, tableau des emplois, suppressions d'emplois et refontes. Jusqu'à présent, les services des ressources humaines tenaient à jour un tableau de l'état du personnel. Cet état est devenu automatisé et le code général de la fonction publique oblige à créer un autre outil recentré sur la notion d'emploi et non plus de grade. Ce nouveau tableau des emplois rendu obligatoire par la réglementation permettra un meilleur suivi des effectifs, une identification plus claire des postes, la réduction des délibérations et de l'écart entre le nombre de postes, et la définition, comme nous y invite la chambre régionale des comptes, des postes éligibles. Cette évolution amènera plus de cadre, de sécurité juridique, ainsi un peu plus de rigidité dans la gestion quotidienne des effectifs. Le principe et le modèle de tableau ont été validés lors d'une rencontre avec le service contrôle de légalité de la préfecture le 17 septembre 2024. En conséquence, afin de valider un tableau des emplois qui est une photographie fidèle de l'effectif actuel, il est nécessaire de procéder à un toilettage du document en supprimant les postes vacants listés en annexe. Le CST a été consulté a émis un avis favorable. Je vous demande, mes chers collègues, de faire la même chose. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 78 PERSONNEL : ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 78, attribution d'avantage en nature. Un véhicule de fonction ainsi qu'un logement de fonction, tous deux pour nécessité absolue de service, sont attribués au directeur général des services. Un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile est attribué à Madame Marie-Hélène DUBOIS, notre future directrice générale adjointe, à partir du 1er février 2025. D'autres véhicules sont attribués à Monsieur Madame Nicole JAMMES, directrice des services de la population, à Monsieur Jean-Jacques BOULON, à Monsieur Benoît JOUVET, directeur de l'abattoir communautaire, à Messieurs Yannick CLAUZE, Didier NICOLAS, Aurélien ASTIER, et Francis BARALDI (2'02'36), agent de la direction de l'eau. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Madame Cécile GALLIEN.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN**

N° 79 APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport 79, l'approbation du document unique. Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité, de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret du 5 novembre 2001, il doit procéder à une évaluation des risques professionnels. Ce document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités. Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Ces précisions étant apportées, il est proposé au conseil de valider le document unique des risques professionnels.

Monsieur XXX : Quelle est la nouveauté de cette mise à jour ?

Monsieur CHAPUIS : Je ne sais pas, mais c'est un document très important qui repose sur l'ensemble des services. Il a été proposé au CST, et il a été validé. Le document est à disposition de l'ensemble des salariés et des élus.

Monsieur BERAUD : (propos hors micro, 2'04'26)

Monsieur CHAPUIS : Si nous entrons dans le détail du document, nous pouvons aller très loin. Il est très pointu. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 80 ESPACE ANIMALIER DE POLIGNAC : PARTICIPATION À LA FOURRIÈRE GÉRÉE PAR LA SPA - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET VALIDATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 80.

Monsieur LONJON : L'Agglomération adhère à la fourrière de la SPA pour le compte de toutes les communes de l'Agglomération. Nous participons par le biais d'un financement de 1,27 € par habitant. Ce montant n'a pas évolué depuis 2022. La SPA a sollicité une augmentation de ce montant, mais cela n'est pas envisageable. Cependant, une augmentation mécanique du fait de l'augmentation du nombre d'habitants aura lieu : nous passons d'une subvention de 104 663,24 € à 107 797,60 €. Cette convention dure 2 ans, de 2025 à 2026.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Monsieur Yves COLOMB.

Monsieur COLOMB : (propos hors micro 2'06'01).

Monsieur LONJON : Nous connaissons bien le problème de la stérilisation des chats. Nous avons rencontré un collectif de vétérinaires : ils doivent nous faire une proposition pour faciliter le travail des élus. Je pense que nous pourrions aborder ce sujet à la conférence des maires, faire un point sur les actions à mener avec la fourrière, la stérilisation des chats, les refuges, etc. Il y a quelque chose à faire et je comprends ta réaction.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Yves COLOMB

N° 81 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2025 : AUTORISATION DE VERSEMENTS D'ACOMPTES AVANT ADOPTION DU BUDGET

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 81.

Monsieur LONJON : C'est une délibération habituelle pour autoriser des versements d'acomptes en début de trimestre, puisque le budget sera voté au mois d'avril.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 82 ACCORD-CADRE N°A2024019 DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES :
ATTRIBUTION DU LOT N°20**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 82.

Monsieur LONJON : Cette délibération concerne la fourniture de denrées alimentaires pour « Cuisine en Velay ». La commission d'appel d'offres s'est réunie ce matin à la suite d'un lot infructueux de viande, quenelles, et omelettes. Nous avons un résultat à 106 718,18 € HT et nous vous demandons d'autoriser le président à signer ce marché.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 83 ACCORD CADRE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 83.

Madame LOMBARDY : L'accord-cadre travaux sur les réseaux d'assainissement est composé de 3 lots. Le lot 1 : travaux de branchements neufs et petits travaux liés aux interventions pour un montant maximum de 4 millions d'euros. Le lot 2 : travaux de grosses réparations, extensions et renouvellement des réseaux en zone urbaine à bon de commande pour montant maximum de 8 millions d'euros. Et le lot 3 : travaux de grosses réparations, extensions et renouvellement de réseau en zone rurale à bon de commande pour un montant maximum de 8 millions d'euros. Pour l'ensemble de ces lots, nous avons eu 18 offres. Pour le lot 1 : c'était un marché multiattributaire avec 7 titulaires, nous avons eu 6 candidats, tous ont été retenus. Pour le lot 2 : c'était un marché mono attributaire, nous avons eu un candidat qui a été retenu. Et pour le lot 3 : c'était un marché multiattributaire avec 4 titulaires, nous avons eu 4 candidats, tous ont été retenus. Des questions ?

Monsieur CHAPUIS : Ce sujet avait attiré notre attention et si nous avions pris une seule entreprise pour tous les travaux, cela aurait été compliqué. Je sens que Roland a envie d'intervenir.

Monsieur GOBET : Le dossier fourni était simple et les petites entreprises étaient capables d'y répondre. Certaines entreprises n'ont pas répondu, je n'ai pas compris pourquoi et nous aurions pu en prendre davantage. Cela est dommage puisque nous avons essayé de donner du travail à tout le monde et de ne pas privilégier les grosses entreprises.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 84 MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA
STATION D'ÉPURATION DU PUY-EN-VELAY-CHADRAC**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 84.

Madame LOMBARDY : Nous avons reçu deux offres de Suez et de Veolia. Nous vous proposons de l'attribuer à Suez qui est l'exploitant actuel. Ce sont deux grosses entreprises qui connaissent très bien

le sujet. Sur le terrain, ils sont équivalents, et sur le papier, le mémoire technique de Veolia était un peu meilleur, mais, financièrement, c'est Suez qui l'a remporté.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame GALLIEN : Est-ce qu'il y avait beaucoup d'écart ?

Madame LOMBARDY : Je n'ai pas le montant exact, mais il n'y avait pas beaucoup d'écart.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Roland LONJON n'a pas participé au vote et a quitté la salle

N° 85 ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DU RÉSEAU DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 85.

Madame LOMBARDY : À la suite de la dissolution du SICTOM des monts du Forez, la communauté d'Agglomération disposera au 1^{er} janvier 2025 de 9 déchetteries. Afin de renouveler le marché public d'enlèvement et de traitement des déchets, le marché a été décomposé en 7 lots. La décomposition de ces lots a permis de s'ouvrir au maximum à la concurrence. Nous avons eu 3 candidats : Chimirec Massif central, SRVV de Polignac et MJ Valorisation de Sainte-Sigolène. Nous vous proposons d'attribuer les lots 1 à 6 à SRVV, et le lot 7 à Chimirec Massif central.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 86 GESTION DES HAUTS DE QUAIS DU RÉSEAU DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 86.

Madame LOMBARDY : Cette délibération vise à confier à un prestataire la gestion des hauts de quais de Polignac, Saint-Germain-Laprade, Sanssac-l'Église, Le Puy-en-Velay, le gardiennage des sites pendant les heures d'ouverture du public, la gestion générale des sites, le nettoyage et l'entretien régulier des sites et le suivi de l'activité. Nous avons eu une seule candidature : Emmaüs, actuellement prestataire. Nous vous proposons d'accepter et de continuer avec Emmaüs. Sur ce marché, nous avons demandé une fermeture le dimanche matin, pour des raisons d'économie, et une demi-journée supplémentaire dans la semaine, pour l'instant fixée au mercredi, mais qui pourra évoluer. Cela génère une économie de 15 000 € par an. Compte tenu des nouveaux prix, nous aurions perdu 160 000 € par an en poursuivant l'ancien fonctionnement.

Madame GALLIEN : Le coût de la prestation annuelle est de 3 200 000 € ?

Madame LOMBARDY : Non, c'est 673 904 € et 3 millions correspondant au montant pour 4 ans.

Madame GALLIEN : Merci, j'ai mal lu.

Monsieur BARBALAT : Concernant la pertinence des jours de fermeture : dimanche correspond à un

jour où la population est disponible. Est-ce qu'il ne faudrait pas envisager une fermeture en semaine ?

Madame LOMBARDY : C'est ce que je pensais aussi, mais les chiffres montrent que c'est le jour où il y a le moins de personnes.

Monsieur GIMBERT : Pour compléter le dossier, nous avons décidé, en début de mandat, d'harmoniser l'ensemble des déchèteries lors de l'appel d'offres. Le SICTOM des monts du Forez, et Emblavez-Meygal sont fermés le dimanche matin et plusieurs demi-journées dans la semaine. Emmaüs insistait pour travailler le dimanche, mais c'est compliqué de trouver du personnel. Nous allons communiquer sur l'ensemble du périmètre pour sensibiliser les gens à s'organiser. Nous sommes quand même ouverts 6 jours par semaine. Nous privilégions l'économie. D'autant plus, qu'il n'y a pas de rotation de bennes le dimanche, puisque notre prestataire ne travaille pas. Le mercredi matin ne comptabilise pas beaucoup d'entrées, mais permettra d'évacuer les déchets électriques parfois dangereux. Cependant, il sera toujours possible de choisir une autre demi-journée en fonction de l'évolution. Nous avons envisagé la fermeture le lundi matin, mais cela risquerait d'entraîner un gros cumul le lundi après-midi. Les usagers seront informés dès demain via les déchèteries et via les mairies.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Nous n'avons pas eu d'autres choix que de fermer pour réaliser des économies.

Madame LOMBARDY : Je ne voudrais pas jouer les trouble-fêtes, mais, ce soir nous choisissons Emmaüs et ce ne sera pas possible de revenir sur le marché.

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 87 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE : MICRO-CRÈCHES DE CRAPONNE-SUR-ARZON ET LOUDES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 87.

Madame LOMBARDY : DSP toujours pour l'exploitation des micro-crèches de Loudes et de Craponne-sur-Arzon, sachant qu'il avait été validé le principe de l'exploitation de ces deux structures par une DSP de 3 ans et 6 mois. Une consultation a été lancée pour ces 2 lots et deux candidatures ont été reçues : Association petite enfance de l'ADMR de Chadrac et Léo Lagrange. Après analyse des offres initiales, les deux candidats ont été conviés à venir pour négocier, ce qui a abouti à une nouvelle offre pour chacun. Une deuxième négociation a été nécessaire. Au regard des critères classiques (services rendus aux usagers, qualités financières et valeurs techniques), la commission a décidé d'attribuer les 2 lots à Léo Lagrange, les actuels gestionnaires qui donnent satisfaction. Le choix s'est fait également sur le critère financier avec une redevance pour occupation du domaine public supérieur pour Léo Lagrange et une répartition des éventuels excédents d'exploitation plus intéressante pour eux.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 88 CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LA DÉINSTALLATION, LA FOURNITURE ET LA POSE, LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU MOBILIER URBAIN AFFECTÉ AU TRANSPORT PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION : APPROBATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 88.

Monsieur BRINGER : Cette délibération concerne le renouvellement du mobilier urbain sur le Puy-en-Velay et son Agglomération dans le cadre du réseau RTCA. Ce mobilier a plus de 10 ans et mérite d'être changé. Un appel à la concurrence a été lancé il y a plusieurs mois et nous avons analysé trois candidatures. Nous vous proposons de retenir Girod médias pour le renouvellement, à savoir la fourniture, pose et gestion de l'entretien du mobilier urbain, aussi bien les installations d'Abribus que de panneaux signalétiques. Contrairement aux marchés précédents, nous aurons une part de recette dans le cas d'une RODP avec une partie fixe à 36 000 € et une partie variable à 30 000 €. L'autre avantage est la possibilité d'avoir des tranches de communication pour l'Agglomération, c'est-à-dire que nous pourrions communiquer avec des impressions et des affichages sur les Abribus. Nous aurons 8 possibilités par an.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 89 CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DE VALS-PRÈS-LE-PUY. AVENANT N°1 : MISE À JOUR DES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ET MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 89.

Madame LOMBARDY : Les élus suivants sont priés de sortir : Madame Karine REYNAUD et Monsieur Philippe JOUJON.

Monsieur LONJON : Depuis 2008, nous avons une convention avec la commune de Vals-Près-Le-Puy pour l'entretien d'équipement multi-accueil « Les piou » et le centre culturel André Reynaud. La commune de Vals-Près-Le-Puy souhaite ne plus faire certaines interventions au ménage des locaux au service de portage de nettoyage, il convient de modifier la convention en conséquence.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Karine REYNAUD et Monsieur Philippe JOUJON n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle

N° 90 VALS-PRÈS-LE PUY - GR 65 CHEMIN DES CRÊTES : MAÎTRISE FONCIÈRE AMIABLE ET EXPROPRIATION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 90.

Monsieur BEGON : Dans le cadre de l'aménagement du GR 65 des crêtes pour le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, il vous est proposé d'autoriser le président à solliciter la DUP et d'accepter les promesses de vente afin de payer les propriétaires pour donner suite aux acquisitions foncières

amicales.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 91 AMI TOURISME GRANDS ITINÉRAIRES - AMÉNAGEMENT DE CONFORT
1ERS KILOMÈTRES GR65 : CHEMIN DES CRÊTES - REQUALIFICATION DES PREMIERS
KILOMÈTRES DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 91.

Monsieur GIRODET : Je précise que les rapports 90, 91, 92 et 93 visent le même projet dans le cadre de l'AMI. Je rappelle que c'est le premier AMI, le deuxième a été lancé par Madame Cécile GALLIEN à Chamalières-Sur-Loire, et je l'invite à venir les 15, 22 et 29 janvier, puisque le service tourisme a été recomposé et refait des réunions de secteurs. Les petites difficultés sur les itinéraires seront abordées. Concernant l'AMI, la première phase vise à faire en sorte que les marcheurs quittant le Puy-en-Velay soient en sécurité sur un itinéraire réservé aux marcheurs et pèlerins. Cela représente un montant de 149 253 € dont 50 % seront en autofinancement et 50 % seront financés par la Région. Je profite d'avoir le micro pour annoncer qu'un groupe tourisme va être reformé, comme cela avait été le cas sous Madame Sophie MEYER, afin de proposer des idées mûrement réfléchies et débattues à la commission tourisme, culture et évènementiel.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 92 AMÉNAGEMENT DES PREMIERS KILOMÈTRES DU GR65 : AUTORISATION DE SIGNER
L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LES
COMMUNES D'ESPALY-SAINT-MARCEL, LE PUY-EN-VELAY ET VALS-PRÈS-LE PUY**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 92.

Monsieur LONJON : Cet aménagement consiste à modifier l'avenant dans un bon sens, puisque nous avons prévu une opération à plus de 1 579 000 €, et après consultation, nous arrivons à un montant définitif de 1 173 000 €. Il s'agit d'approuver ce montant et de signer l'avenant qui tient compte de la nouvelle répartition entre les 3 collectivités qui participent financièrement à cette opération.

Monsieur CHAPUIS : Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-Près-Le-Puy. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 93 REQUALIFICATION DES PREMIERS KILOMÈTRES DE SAINT-JACQUES DE
COMPOSTELLE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS : DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 93.

Monsieur LONJON : Nous sommes toujours sur les premiers kilomètres de Saint-Jacques de Compostelle avec des travaux d'aménagement qui ont débuté et nous modifions le plan de financement, puisqu'il a diminué. Ce plan est visible sur le tableau en annexe. Cette délibération consiste à valider l'actualisation du plan.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 94 ENTRÉE NORD EST DE L'AGGLOMÉRATION - CARREFOURS PONT LAFAYETTE :
DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 94.

Monsieur LONJON : Dans le cadre de la requalification de la voirie à l'entrée nord-est de l'Agglomération, à savoir au niveau des carrefours du pont Lafayette, souvent encombrés, nous avons un projet de réaménagement de ces carrefours. Cela concerne 5 collectivités : le département, l'Agglomération et les communes de Brives-Charensac, Chadrac et Le Puy-en-Velay. Le plan de financement s'élève à 120 000 € HT. Nous vous proposons d'adopter le programme de travaux et le plan de financement.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur JOHANNY : Une remarque rapide sur ce giratoire : il serait important de veiller à l'intégration des itinéraires cyclistes et à leur sécurité.

Monsieur CHAPUIS : Vous avez raison, Monsieur JOHANNY, cela fera partie de l'étude, mais je ne suis pas certain que la réalisation soit possible, compte tenu de l'étroitesse du carrefour. Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 95 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION 2024 ET NOTIFICATION DES AC PROVISOIRES POUR 2025**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 95.

Monsieur LONJON : Il s'agit de modifier une attribution de compensation puisqu'une CLECT s'est réunie avant le conseil communautaire. Cette compensation concerne la commune de Rosières et la compétence réseau de bibliothèques pour un montant de 42 469 € pour une année pleine.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 96 ALLIAGE HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT - FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE
14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 13 RUE FRANÇOIS GIPPET À SAINT GERMAIN
LAPRADE**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 96.

Madame LOMBARDY : Les élus suivants sont priés de sortir : Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jérôme BAY et Monsieur Jean-Paul NICOLAS.

Monsieur LONJON : Une garantie d'emprunt est sollicitée par Alliade pour la construction de logements à Saint-Germain-Laprade. C'est une co-garantie puisque le département prend 75 % de cette garantie. Pour information, nous avons 11 garanties d'emprunt pour un montant de 2 300 000 € sur différents projets concernant l'Opac et surtout l'Alliade.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Patricia GIRE JOUBERT et Messieurs Guy CHAPPELLE, Bernard NOUVET, Jérôme BAY et Jean-Paul NICOLAS n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle

N° 97 RTCA- CONSTITUTION D'UNE PROVISION D'INDU AU PROFIT DE L'URSSAF SUITE AU REDRESSEMENT DE 2017

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 97.

Monsieur BRINGER : En relation avec le contentieux en cours avec l'URSSAF et dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Lyon pour lisser un impact budgétaire, il est proposé de constituer une provision d'un montant de 90 000 € sur le budget 2024.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 98 BUDGET RTCA 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 98.

Monsieur BRINGER : Ce rapport est en lien avec la délibération numéro 97, avec une DM proposée en charge de personnel à moins 90 000 € et en dotation provisions à plus 90 000 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 99 BUDGET ABATTOIR EXERCICE 2024 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 99.

Monsieur LONJON : Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 100 000 € à l'abattoir, sachant qu'on a déjà octroyé une subvention exceptionnelle de 860 000 €, ce qui nous fera 960 000 € pour cette année. Vous connaissez la diminution du tonnage, et la liquidation d'un des gros

clients de l'abattoir. Nous sommes obligés de voter une subvention exceptionnelle de 100 000 €.

Monsieur CHAPUIS : Nous reparlerons très certainement de l'abattoir, puisque nous sommes sur un déficit prévisionnel cette année d'environ 1 million d'euros : 600 000 € sur le fonctionnement et 379 000 € sur les frais occasionnés par l'entreprise DA SILVA. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?
Monsieur Jean-Yves BERAUD.

Monsieur BERAUD : Je m'abstiens pour la raison que tu viens d'évoquer : c'est une somme colossale.

Monsieur CHAPUIS : Nous avons deux sujets : l'exploitation avec le déficit, et les travaux à réaliser pour conserver l'agrément. Monsieur Gérard GROS connaît bien le sujet, est-ce que tu veux en dire deux mots ?

Monsieur GROS : Oui, c'est un sujet de discussion actuel. Concernant le déficit, l'entreprise DA SILVA est en liquidation judiciaire, et représente quasiment 400 000 € de dettes à l'abattoir et à la Communauté d'agglomération, ce n'est pas rien. Nous sommes en cours de discussion sur les solutions possibles pour s'en sortir. D'ici la fin de l'année, nous aurons avancé. Même s'il n'y a pas de possibilités avec les autres abattoirs, d'autres solutions sont possibles, à nous de trouver les bonnes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Jean-Yves BERAUD

N° 100 BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 100.

Monsieur LONJON : Cette délibération est une décision modificative qui tient compte de l'attribution de la subvention exceptionnelle de 100 000 €.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 101 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2024

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 101.

Monsieur LONJON : Cette décision modificative concerne le budget principal, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Je vous fais grâce de la lecture des chiffres et des chapitres. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Monsieur Laurent JOHANNY.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Laurent JOHANNY

**N° 102 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
2025**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 102.

Monsieur GOBET : C'est une délibération habituelle de fin d'année. Les chiffres sont assez importants avec un investissement en eau de 9 543 000 €, et un investissement en assainissement de 14 064 000 €. Ce sont des investissements colossaux et nous prévoyons pour les premiers trimestres 2 385 000 € en eau et 3 516 000 € en assainissement. Cela permettra de faire travailler un grand nombre d'entreprises.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 103 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT 2025**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 103.

Monsieur LONJON : Ce rapport concerne le vote anticipé des crédits d'investissement pour le premier trimestre. Tant que le budget n'est pas voté, nous ouvrons des crédits en dépenses d'investissement.

Monsieur CHAPUIS : Rapport technique que nous connaissons par cœur. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 104 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 104.

Monsieur LONJON : C'est la même chose que pour le budget de l'abattoir, mais pour le budget principal avec le vote anticipé de crédits d'investissement pour l'année 2025.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 105 APPROBATION DES MODALITÉS DU PROTOCOLE D'ACCORD DE CONCILIATION ET DE
L'AVENANT AU CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER LEGUPUY**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 105.

Monsieur LONJON : Tout le monde connaît la situation de Lou Légumes. Je vous fais grâce de toute la procédure en cours depuis un an et de nombreuses discussions avec eux. Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de loyers impayés. Concernant la situation économique, en termes de chiffres d'affaires, Lou Légumes a une très grosse activité. Sur le site de Chaspuzac, c'est l'une des entreprises

les plus productives et rentables du groupe. Cependant, nous ne sommes pas seuls dans le groupe, et nous ne pouvons pas vous cacher certaines difficultés. Au niveau juridique et de la défense des intérêts de l'Agglomération, tout a été traité (mise en demeure, etc.). Dans le cadre d'une procédure de conciliation mise en place par le président du tribunal de commerce de Paris, des discussions sont engagées, avec des banques, d'autres porteurs d'immobilier, comme une autre communauté d'Agglomération du côté de la Bretagne. Un grand nombre de créanciers sont en attente d'une solution de règlement amiable : c'est l'objet de ce protocole de conciliation. La partie consultable dans la délibération ne concerne que l'Agglomération afin de préserver la confidentialité des autres créanciers. Concernant notre Agglomération, un tableau reprend les démarches à venir. Nous avons une créance sur Lou Légumes de 1 011 000 € qui devrait être réglée de la façon suivante : nous avons reçu le 18 novembre 2024 245 000 €, et d'ici la fin du mois de décembre 2024, nous devrions recevoir 135 000 €. Pour le reste, nous décalons le crédit-bail de 21 mois et toutes les échéances. Cela ne changera rien au niveau du financement, ils nous payeront un peu plus de 7 millions d'euros HT. Ainsi, nous devons décider ensemble de signer ce protocole de conciliation, sachant que cette signature entraînera des modifications sur le crédit-bail. Nous aurons à nouveau des discussions sur la toiture photovoltaïque : cette surface est une chance pour notre territoire. Lou Légumes devait s'occuper de ce chantier, mais il n'a pas été entamé. Nous aimerions porter ce projet en permettant à Lou Légumes et à l'Agglomération de profiter de cette consommation. Nous vous proposons d'accepter les termes de ce protocole tel qu'il est présenté dans la délibération. Puis nous signifierons cette signature au conciliateur et nous travaillerons sur la traduction de ce protocole dans l'avenant au crédit immobilier.

Monsieur BERAUD : C'est un bon protocole, mais quelles sont les garanties ? Notamment sur l'immeuble ? (Propos hors micro 2'38'55)

Monsieur LONJON : Nous sommes propriétaires : c'est un crédit-bail immobilier. Cela étant, s'ils ne respectent pas un des termes du protocole, nous repartons à la case d'aujourd'hui. Nous ne pouvons que souhaiter qu'ils s'en sortent.

Monsieur BERAUD : Dès le départ, cette société n'avait pas les fonds propres pour se lancer dans un dossier de cette ampleur, et la communauté d'Agglomération a finalement accepté. Maintenant, nous sommes confrontés à une situation que nous ne maîtrisons pas. Le protocole est très bien et nous pouvons souhaiter qu'il aboutisse, tout comme la récupération du toit, puisque cela représente des revenus annexes. Mais j'insiste, le problème à l'origine vient des fonds propres insuffisants. Les conseils de l'Agglomération ne sont pas allés assez loin dans cette analyse. D'ailleurs, les banquiers n'étaient favorables pour ce choix.

Monsieur LONJON : Tu as raison, mais c'est le problème de toute société qui subit une crise de croissance : ils se sont disséminés en créant d'autres établissements, et ils ont été obligés d'en fermer un. Malheureusement, tout le groupe est pénalisé. Je suis d'accord, ils n'avaient pas assez de fonds propres pour poursuivre.

Monsieur BARBALAT : Par principe, je vais m'abstenir sur cette délibération. Je ne remets pas en cause le travail que vous avez fait, mais je m'inquiète sur la fiabilité de cette entreprise. J'en ai parlé dernièrement en commission. Nous avons eu à nouveau de la pollution sur les lagunes Pralhac, ces lagunes qui ont coûté cher à la commune de Loudes, aussi bien moralement que politiquement. Les rejets provenaient de Lou Légumes. Cependant, je n'ai pas eu de retour de l'OFB et de la DEA. Peut-être que Roland pourra me donner plus de précisions. Cela reste inquiétant, tout comme cette dette.

Monsieur LONJON : Je ne connais pas bien le dossier, mais Lou Légumes est responsable de ce qu'ils rejettent et pas l'Agglomération. Il ne faut pas négliger ce point et traiter la pollution, mais ce n'est pas la responsabilité de l'Agglomération, comme le stipule le crédit-bail.

Monsieur BARBALAT : Je ne remets pas en cause l'Agglomération, mais je me pose des questions sur le fonctionnement de Lou Légumes.

Monsieur JOHANNY : Nous avons le couteau sous la gorge pour voter ce rapport. Nous n'allons pas revenir sur l'historique, mais cela nous donne des leçons pour l'avenir lorsque nous sommes appelés à faire des investissements importants. Ce projet a été lancé comme un défi avec des entreprises inconnues. Un de nos collègues avait précisé lors d'une assemblée que nous devons privilégier l'aide à de petites ou moyennes structures et ne pas viser trop grand. Et surtout veiller à la sécurisation des

investissements. Je me questionne sur le toit photovoltaïque : s'il est bénéfique pour les emplois et la société, il nécessitera un investissement important de la collectivité. Je m'abstiens sur ce rapport, j'ai quand même confiance en cette modification sur 21 mois, mais je regrette la précipitation lors du début de ce projet.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Cécile GALLIEN, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gilles OGER, et Monsieur Jean Louis PALHIÈRE.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 6

Laurent BARBALAT, Cécile GALLIEN, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Laurent JOHANNY, Gilles OGER, Jean Louis PALHIÈRE

N° 106 COMMUNE DE VOREY : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SPL

Monsieur CHAPUIS : Nous terminons par la délibération que vous avez eue sur table, la numéro 106.

Monsieur BAY : La commune de Vorey souhaite entrer dans la SPL. Nous rappelons que la communauté d'Agglomération peut céder une partie des actions qu'elle détient à la commune. Elle cédera 22 actions à la commune de Vorey pour une valeur domaniale de 170 €, soit une valeur globale de 3 740 € correspondant à 1,57 % du capital social de la société. La commune sera représentée par sa maire. Cette décision a été validée au niveau de son conseil municipal, et nous vous demandons de l'accepter.

Monsieur CHAPUIS : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts au vote : est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur CHAPUIS : Nous arrivons au terme de ce conseil, merci pour votre participation. Si vous souhaitez des informations sur la CFE, je vous invite à récupérer les documents établis par la communauté d'Agglomération et la mairie.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 7 mars 2025 le conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

La secrétaire de séance,

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay**

Sandra LOMBARDY

Michel CHAPUIS